

## **Deuxième rapport sur la mise en œuvre et l'évaluation de la Politique de Promotion des attitudes saines en Communauté française**

avril 2009

### **I. CONTEXTE**

Le Gouvernement de la Communauté française a prévu, lors de l'adoption, en novembre 2005, de sa politique de promotion des attitudes saines (PPAS), de réaliser un suivi des différentes mesures de ce Plan, d'évaluer leur état d'avancement et leur impact sur l'évolution des pratiques et habitudes. Ce qui implique que ce suivi comprenne des indicateurs de mise en œuvre et des indicateurs d'incidence/impact par rapport aux publics concernés.

Un premier rapport sur la mise en œuvre et l'évaluation du plan a été réalisé en décembre 2007. Ce rapport comprenait un premier état des lieux de la mise en œuvre des mesures du plan, ainsi qu'une proposition de déclinaison de l'ensemble des objectifs du plan (objectifs généraux, spécifiques et opérationnels), accompagnés d'une proposition d'un ensemble d'indicateurs de résultats/impact disponibles dans les études existantes ou en cours.

En octobre 2008, à la demande du cabinet du Ministre-Président, après consultation des autres cabinets impliqués dans le plan (Santé-Sport-Enseignement), une méthodologie de travail a été proposée par le Secrétariat Général, de manière à pouvoir établir pour la fin de la législature en 2009 un deuxième rapport dressant un bilan significatif des mesures accomplies, et un premier constat concernant l'efficacité du plan et la poursuite de ses objectifs.

Notons que les données recueillies pour établir ce rapport datent de janvier 2009. Certaines mises à jour ont été faites ultérieurement, dans le rapport, par les différents pilotes.

Avant d'exposer les résultats de ce travail, il est utile de rappeler que le programme était composé au départ de 46 actions. Ce plan a cependant, comme nous le verrons à la section III du présent rapport, quelque peu évolué au fil du temps : certaines actions se sont ajoutées, d'autres ont été abandonnées, certaines enfin fusionnées.

Concernant les moyens consacrés à l'évaluation, il faut noter qu'aucune ressource supplémentaire n'a été explicitement prévue pour la réalisation de ces évaluations et la collecte des données. Cette évaluation doit donc s'appuyer sur les ressources humaines présentes au sein de l'Administration, sur la participation des gestionnaires de dossier et sur les données statistiques actuellement disponibles.

## II. METHODOLOGIE

La méthodologie proposée par le Secrétariat général, qui a été validée par les différents cabinets impliqués dans le PPAS, et dont les résultats sont proposés aux sections III et IV de ce rapport, poursuit deux objectifs :

-Le premier objectif est de procéder à la réalisation d'un nouvel état des lieux comparable à celui de fin 2007, et ce sur base des fiches standard déjà utilisées. Ces fiches standard visent à établir la liste des principales étapes prévues dans la mise en œuvre de chaque action, fixent des échéances par étape et clarifient les rôles et responsabilités. Elles permettent également, en prévoyant pour chaque mesure l'étape atteinte dans le planning, un suivi potentiellement détaillé de la mise en œuvre de l'ensemble du plan, mesure par mesure.

L'état des lieux qui en résulte présente brièvement par action :

- a. un descriptif de l'action prévue,
- b. un état des lieux des réalisations (avec indicateurs si ceux-ci sont pertinents et disponibles),
- c. un commentaire sur les effets de l'action, sa pérennisation, sa durabilité, son efficacité,
- d. un commentaire éventuel sur les résultats obtenus, les raisons d'un retard, les perspectives ou les explications quant à un changement de stratégie.

-Le deuxième objectif est de réaliser une évaluation de l'efficacité du plan.

D'une part en effectuant un relevé de données actualisées dans les études existantes qui pourraient alimenter l'évaluation des effets (résultats et impacts) du plan.

D'autre part en réalisant une auto-évaluation des avancées obtenues en matière de réalisation/résultats par les pilotes des différentes mesures.

Concrètement, la fiche standard utilisée en 2007 et permettant de réaliser l'état des lieux, a donc été complétée par une série de questions évaluatives à remplir par les pilotes et portant sur :

- Les délais de réalisation et leur respect,
- L'indicateur choisi pour mesurer l'état d'avancement de l'action, la cible à atteindre et une estimation cotée de cet état d'avancement,
- Le délai estimé des effets/impacts attendus,
- La durabilité attendue de ceux-ci,
- Les conditions de cette durabilité,
- La nécessité ou non d'une pérennisation de l'action, ses modalités,
- L'efficacité de l'action, c'est-à-dire l'obtention de résultats à un coût raisonnable.

Il nous faut évidemment souligner les limites évidentes de ce type d'enquête : les résultats doivent être lus avec toutes les précautions qu'implique une auto-évaluation : elle ne garantit évidemment pas l'objectivité qu'une évaluation externe peut apporter. Elle est également tributaire du fait que même si l'évaluation a été envisagée dès le départ de la mise en place du PPAS, ses modalités pratiques n'ont pas été pensées de manière systématique : ainsi, les différentes étapes des mesures, ainsi que leur délai de réalisation, n'ont pas toujours été précisées, les indicateurs de réalisation et les cibles à atteindre ne sont pas toujours fixés de manière claire. De là, d'évidentes difficultés pour les différents pilotes de remplir de manière complète les questionnaires qui leur ont été soumis, difficultés redoublées par la complexité des concepts utilisés en évaluation de politique publique.

Il serait intéressant pour l'avenir de s'interroger sur le fait de savoir si une méthodologie plus participative, impliquant dès le départ les pilotes par rapport à l'ensemble des objectifs du Plan, ainsi

qu'à la conception et la mise en place d'un suivi des différentes mesures du plan ne permettrait pas une plus grande qualité de l'évaluation.

Cette évaluation présente cependant l'avantage d'exiger un minimum de ressources, de pouvoir être réalisée dans des délais réduits. Elle permet d'avoir des contacts personnalisés et suivis avec les pilotes. Elle présente également l'intérêt de rassembler les points de vue des différents acteurs.

### III ETAT DES LIEUX SYNTHÉTIQUE ACTION PAR ACTION

#### Promotion des attitudes saines à l'école

##### **1. Mise en place de deux conseillers en alimentation**

Bref descriptif : Les deux postes de conseillers en alimentation, créés en 2006, ont été reconduits en 2008.

Ils sont chargés d'initier la « culture » d'alimentation saine dans les écoles en aidant ou incitant les responsables des restaurants scolaires à améliorer les qualités nutritionnelles et diététiques des repas (e.a en informant sur les différentes mesures du Plan pouvant les aider en ce sens : atelier cuisine, formations CEFOR, etc.) et en accompagnant les enseignants dans la conception de projets d'éducation à l'alimentation. Ils collaborent, par ailleurs, à la mise en œuvre de certaines mesures du plan relatives à l'enseignement obligatoire : e.a les conseillers se rendent sur le terrain afin de constater les bonnes pratiques des établissements qui ont déposé un dossier/label « alimentation saine » (cf. action 3) et « promotion boissons saines » (cf. action 13). Ils sont également chargés de répondre à des demandes d'information. Ils sont régulièrement sur le terrain et sont donc un maillon essentiel entre l'Administration et les établissements scolaires.

Etat des lieux : action réalisée et poursuivie en 2008. Les Conseillers sont toujours en poste.

Commentaires :

-Les effets de cette mesure sont jugés rapides (ils provoquent une réflexion immédiate au sein des établissements scolaires), mais peu durables si l'action n'est pas pérennisée : la reconduction des contrats des conseillers est une condition jugée indispensable à la pérennisation de plusieurs des mesures du plan liées à l'enseignement obligatoire.

-Efficiace : le coût de cette mesure est jugée raisonnable, avec le bémol que trop peu d'établissements (comparativement au nombre total d'établissements) font appel aux services des deux conseillers.

-Pérennisation : les budgets pour cette action sont prévus pour 2009. La suite dépendra du prochain cabinet et de sa position quant à la poursuite des objectifs du Plan de Promotion des Attitudes Saines.

##### **2. Création d'une mallette pédagogique**

Action en suspens, mais faisant l'objet d'une réflexion suivie. Différentes pistes ont été explorées et ont notamment révélé que de nombreux projets en ce sens existaient déjà. Le Comité de pilotage estime à ce jour que cette action pourrait utilement être remplacée par un « Vade-Mecum » qui prendrait la forme d'un guide d'actions et par un outil à destination des professeurs d'éducation physique.

### **3. Octroi d'un label « MangerBouger »**

Bref descriptif : Dans le cadre du Plan de Promotion des Attitudes Saines, le Gouvernement de la Communauté française a décidé d'octroyer, à travers un appel à candidatures, un label « MangerBouger » aux écoles engagées dans la promotion des attitudes saines. Cette labellisation se fonde sur la mise en œuvre d'un projet global prenant en compte les actions éducatives menées ainsi que la qualité et la diversité de l'offre **alimentaire** et **d'activités physiques** mise à la disposition des élèves. La mise en place du label « MangerBouger » poursuit trois objectifs : valoriser les actions déjà menées par certaines écoles sur la thématique des « attitudes saines », encourager les autres écoles à développer de tels projets et formuler des recommandations pour soutenir la dynamique des écoles labellisées.

Etat des lieux :

56 écoles ont rentré un dossier de candidature pour l'édition 2008 du label. 51 d'entre elles ont été labellisées. 56 dossiers ont été déposés pour l'édition 2009 du label. 47 établissements scolaires ont été labellisés.

L'appel à projets a été renouvelé pour l'attribution du label 2010.

Indicateurs de réalisation : Les circulaires label « MangerBouger » sont adressées à tous les établissements scolaires de la Communauté française (tous réseaux et niveaux confondus) – c-à-d. 2354. En 2007, 56 dossiers ont été introduits, ce qui représente un taux de couverture de réponse de 2,4 %. En 2008, les chiffres sont strictement identiques à 2007 : 56 écoles ont rentré un dossier pour la labellisation. Le taux de couverture des réponses demeure donc stable à 2,4%

A noter que 55% des dossiers rentrés sont le fait de nouveaux établissements. En deux ans ce sont donc 4,8 % des établissements qui ont rentré un dossier. Par rapport à l'objectif de toucher un maximum d'écoles en Communauté française, il faut donc remarquer que le nombre d'écoles touchées reste faible.

Indicateurs de résultats : Le nombre de labels décernés est également stable : 51 pour l'appel à projets 2007 (label 2008) et 47 pour l'appel à projets 2008 (label 2009), ces derniers se répartissant moitié-moitié entre « anciens » et « nouveaux » établissements.

Pérennisation : La reconduction des contrats des deux conseillers en alimentation est indispensable à la pérennisation de cette action dont la récurrence est jugée indispensable. La suite dépendra du prochain cabinet et de sa position quant à la poursuite des objectifs du Plan de Promotion des Attitudes Saines.

### **4. Renforcement du bilan de santé et de son suivi par les PMS et PSE : standardisation des mesures statur pondérales**

Bref descriptif : Cette action consiste en la mise à disposition de courbes de percentile de référence informatisées sur lesquelles il est possible de reporter les poids et tailles de tous les enfants scolarisés en Communauté française, lors de chaque bilan de santé. Ceci permet de situer chaque enfant par rapport à l'historique de ses mesures antérieures et par rapport à la population belge de même âge. Ces courbes de référence permettent également un recueil de données comparables et constituent donc un outil important dans le suivi individuel et le dépistage précoce.

Etat des lieux : action réalisée et clôturée en 2007 pour ce qui est de la distribution des courbes, le suivi individuel et le dépistage étant réalisés en continu.

Indicateurs de réalisation : Les courbes de référence ont été fournies à l'ensemble des équipes.

Commentaires : cette action était un préalable à l'action 5.

## **5. Renforcement du bilan de santé et de son suivi par les PMS et PSE : mise en place d'outils de récolte et d'analyse des données épidémiologiques ; recueil informatisé et centralisé des données recueillies**

Bref descriptif : Un système a été mis en place qui permet le transfert annuel et électronique par les PSE des données relatives aux poids et tailles (entre autres) des élèves. Ces données sont centralisées et analysées au niveau central de façon à rendre visible la présence, la fréquence et l'évolution de certains problèmes dépistables. Après analyse par le service PROMES de l'ULB, un retour est prévu vers le service émetteur permettant une analyse comparative de sa population par rapport à l'ensemble.

2007-2008 a été la troisième année d'enregistrement pour les 1<sup>ères</sup> maternelles et la première année de relevé pour les 3<sup>èmes</sup> maternelles. Tous les ans, une année supplémentaire est ajoutée : ainsi, pour l'année 2008-2009 le relevé pour les 2<sup>e</sup> primaires est en cours. Ce recueil permettra d'avoir une vue d'ensemble concernant l'état staturo-pondéral de la population scolaire en Communauté française.

Etat des lieux : action lancée.

Indicateurs de réalisation :

La mise en place des outils de récolte et d'analyse est effectuée depuis 2007.

En ce qui concerne le recueil informatisé et centralisé, en 2007, le taux de transfert des données par les établissements a été de 58%, ce qui est jugé bon mais trop faible par les pilotes des mesures, en regard de l'objectif fixé à 100%. Ce taux de couverture moyen s'explique par la non-informatisation d'un certain nombre de centres PSE : pour y pallier en 2008, un budget leur a été alloué.

Les données 2007-2008 arrivent en ce début 2009 à PROMES, le taux de transfert n'est donc pas encore disponible.

Indicateurs de résultats :

Dans la mesure où il s'agit d'un suivi d'un nouveau recueil des données informatisé, il faut du temps à la fois pour installer le système de récolte de données et le consolider (notamment obtenir l'exhaustivité et la qualité de collecte des données). Il faut aussi avoir plusieurs années de récoltes de données pour parvenir à une vision de l'évolution de ces mesures.

Pérennisation / durabilité : Acquise. Pour optimiser le recueil des données, il faudra continuer à améliorer le système informatique des services PSE.

## **6. Renforcement du bilan de santé et de son suivi par les PMS et PSE : établissement d'une démarche de prise en charge des enfants en surcharge pondérale**

Action fusionnée avec l'action 42

Bref descriptif de l'action telle que prévue initialement : envisager une stratégie pour le suivi des enfants dépistés comme présentant un problème de poids nécessitant l'intervention d'un spécialiste. L'objectif étant d'outiller les professionnels pour leur permettre de fournir les premiers conseils en cas de dépistage précoce.

Etat des lieux : cette action a été fusionnée avec l'action 42 « Réalisation d'un outil référentiel pour l'alimentation des 0 à 6 ans pour les professionnels » dans la mesure où ce référentiel pour les professionnels s'adresse également aux services PSE.

## **7. Renforcement des missions de Promotion de la santé des PMS et PSE**

Bref descriptif : Outre leur mission de bilan de santé, les services PMS et PSE, partenaires privilégiés de l'école en matière d'éducation « santé », peuvent avoir un rôle moteur et/ou de référent en matière d'informations et d'animation dans les classes ou lors de réunions de parents et de mise en place de partenariats extérieurs si nécessaires. Les Services PSE ont été amenés à développer un Projet de Service en promotion de la santé. Ce Projet de Service, qui s'étale sur 6 ans, permettra aux PSE de proposer aux écoles les services qu'ils mettent à leur disposition. Sur base de l'adhésion volontaire et dans le cadre du projet d'établissement, des actions de

promotion de l'alimentation saine et de l'activité physique en milieu scolaire et familial, seront ainsi établies en partenariat avec l'école et les parents.

Etat des lieux et indicateurs de réalisation: action réalisée en termes de projets : au 1<sup>er</sup> octobre 2007, tous les services PSE/CPMS ont rentré un « projet de service ». Une analyse de ces projets a été réalisée par le Service communautaire APES-ULg courant 2008. Selon l'évaluation des pilotes, la mise en place des projets sera pour sa part très progressive, le travail des équipes PSE modifiant lentement la manière dont les écoles se mettent en projet.

Pérennisation : la pérennisation de cette mesure est acquise, les ressources existant dans un budget de fonctionnement.

## **8. Etablissement d'un état des lieux de l'offre alimentaire des établissements scolaires.**

Bref descriptif : Le Gouvernement de la Communauté française avait décidé en 2006 d'établir un état des lieux du mode de fonctionnement des cantines scolaires et des pratiques des écoles en matière d'alimentation. Cet état des lieux a été réalisé en collaboration avec le service communautaire SIPES/ULB PROMES de l'Ecole de Santé publique de l'Université Libre de Bruxelles. L'analyse des résultats était assortie d'une série de recommandations destinées à initier les écoles à une réflexion sur le développement de bonnes pratiques et d'actions « santé ».

La décision a été prise de rééditer la même enquête début 2009 afin d'évaluer l'évolution de l'offre alimentaire (pratiques culinaires et offre alimentaire en dehors des repas) et des infrastructures depuis 2006.

En effet, comme déjà souligné lors de l'évaluation de décembre 2007, le recours régulier à ce type d'état des lieux permet de relever des données pertinentes pour le suivi des résultats liés à divers objectifs du plan et donc de procéder à l'évaluation de l'efficacité d'une partie des actions menées dans le cadre de ce plan, de manière à en consolider ou en réorienter les objectifs.

Etat des lieux : action réalisée en 2006 et répétée en ce début 2009. Cette nouvelle enquête 2009 a été conçue par la Direction générale de l'Enseignement obligatoire en collaboration avec le service ISA qui a créé un formulaire électronique pouvant être complété en ligne par les écoles (une circulaire ayant été adressée à l'ensemble des établissements scolaires de la Communauté française).

Indicateurs de réalisation : en 2006, 927 questionnaires ont été analysés (près de 40 % des établissements scolaires). Cet échantillon a été considéré comme représentatif au niveau des différents niveaux d'enseignement, des différents réseaux et des provinces. Le rapport est disponible sur mangerbouger.be et enseignement.be depuis mars 2006.

Pour l'état des lieux 2009, 931 formulaires ont été complétés, soit 39,5 % des établissements scolaires. L'utilisation d'un formulaire électronique n'a pas permis d'obtenir un plus fort taux de réponse. Une réunion de travail est prévu au mois de mai avec l'ULB-Promes. Les résultats ne sont donc pas disponibles pour la présente évaluation.

Commentaires/ Pérennisation : Le recours régulier (tous les 2 à 3 ans) à ce type d'état des lieux permettrait dans l'avenir d'évaluer l'efficacité –attendue comme progressive– d'une partie des actions menées dans le cadre de ce plan.

La suite –une nouvelle enquête dans 2 ou 3 ans– dépendra du prochain cabinet et de sa position quant à la poursuite des objectifs du Plan de Promotion des Attitudes Saines.

## **9. Organisation de formation continuée pour les personnels de cuisine**

Bref descriptif : Afin d'amener les responsables et les personnels de cuisine à intégrer des critères diététiques ou nutritionnels dans la conception et la préparation d'un repas, des formations en diététique et nutrition leur sont proposées en partenariat avec l'Enseignement de Promotion sociale.

Etat des lieux et indicateurs de réalisation : action réalisée en 2006-2007 et en 2008-2009.

Une convention a été signée avec le CEFOR-IEPS de Namur (mise à disposition d'une formatrice). Quatre sessions de formation ont été organisées de novembre 2006 à mars 2007 à des petits groupes de cuisiniers (15 personnes maximum). Quatre autres sessions ont été organisées d'octobre 2008 à mars 2009, pour des groupes de 25 personnes.

Commentaires : Ces formations ont rencontré un réel succès : les quatre sessions organisées en 2007 étaient complètes et la liste d'attente dépassait en décembre 2007 les 100 personnes. Des questionnaires destinés à évaluer la satisfaction des participants ont été remplis : les résultats pour la session 2006-2007 (disponibles pour 3 des 4 groupes de la session) sont extrêmement positifs : ainsi, 84,8% des participants estiment que la formation a répondu à leurs attentes (auxquels il faut ajouter 10,9% de plutôt satisfaits) et 93,5% en estiment le contenu totalement ou en grande partie complet. Des questionnaires similaires pour la session 2008-2009 vont être réceptionnés sous peu par la DEGO et pourront faire l'objet d'une analyse.

En termes d'effets, cette action est jugée comme ayant une efficacité dans un délai très court, puisque les connaissances acquises par les participants peuvent être utilisées et se répercuter rapidement sur l'alimentation des élèves.

Pérennisation : les budgets pour cette action sont prévus pour 2009. Il faut souligner en même temps que pour les effets durent à plus long terme, il serait souhaitable que le personnel de cuisine participe aux formations tous les deux ans, pour « rafraîchir » et compléter leurs acquis, voire que ces formations deviennent systématiques et/ou obligatoires.

## **10. Réédition d'un cahier technique à destination des cantines scolaires**

Action intégrée dans l'action 47 « Bioforum ».

## **11. Mise sur pied d'une expérience avec un fournisseur de produits unique**

Bref descriptif : Afin de mieux atteindre les objectifs en terme de qualité des repas tout en réalisant des économies d'échelle, le Plan de Promotion des Attitudes Saines prévoit de mener une expérience de centralisation de l'achat de produits frais et surgelés dans les établissements de la Communauté française et les écoles des autres réseaux qui voudraient adhérer au projet. L'étude de faisabilité et l'évaluation préalable de la pertinence du projet doivent s'appuyer sur l'état des lieux mené par l'Administration par ailleurs.

Etat des lieux : Action supprimée parce que jugée non-pertinente.

L'état des lieux du mode de fonctionnement des cantines scolaires et des pratiques culinaires des écoles, mené par l'Administration de l'Enseignement en 2006, a permis d'évaluer la faisabilité et la pertinence de ce projet.

Cette étude a révélé que plus de quatre écoles sur cinq en Communauté française proposent des repas chauds à leurs élèves et que plus d'un établissement sur deux (53,2%) fait appel à une société externe pour la préparation de ses repas chauds. Le projet de centralisation de l'achat de produits frais et surgelés dans les établissements de la Communauté française s'est avéré non pertinent, dans la mesure où, d'une part, le système d'achat de matières premières était déjà bien organisé au sein des écoles et d'autre part, il n'allait concerner qu'un faible nombre d'écoles.

## **12. Elaboration de projets locaux avec des producteurs alternatifs**

Action intégrée dans l'action 47 « Bioforum ».

### **13. Promotion de la consommation de l'eau de distribution**

Bref descriptif : Afin de soutenir les initiatives des établissements scolaires faisant la promotion de la consommation de l'eau de distribution, un appel à projets a été organisé en 2008. Il poursuit les objectifs suivants :

- la sensibilisation des enfants à la protection de leur santé ;
- la diminution de la consommation des boissons sucrées à l'école ;
- la sensibilisation des enfants à la question de l'environnement.

Etat des lieux et indicateurs de réalisation :

En 2008, un premier appel à projets consacré à la « promotion des boissons saines » a été adressé aux établissements scolaires, aux internats et homes d'accueil de tous niveaux, types d'enseignement et réseaux confondus.

87 dossiers ont été introduits –ce qui représente 3,7% des établissements scolaires- et 39 projets ont reçu un subside.

Le second appel à projets consacré à la promotion de l'eau de distribution sera diffusé en mai 2009. Pour cette édition, le contenu de l'appel à projets (cadre, critères de sélection, conditions d'attribution...) a été modifié, sur base de la première expérience, par le groupe de travail.

Dans le cadre de cet appel à projets, une brochure consacrée à l'eau de distribution dans les écoles a été éditée. Elle offre un zoom sur les bonnes pratiques relevées dans les différents dossiers de candidature, répond aux questions les plus fréquentes, suggère des visites pédagogiques...

Les effets : les effets de la mesure sont jugés comme réels à très court terme : en effet, dès réception du subside, les établissements réalisent le projet qui consiste le plus souvent en l'installation de fontaines à eau, couplée à des actions de sensibilisation qui sont une condition de durabilité de ces effets.

Efficiéce : pour l'édition 2009 de l'appel à projets, les membres du groupe de travail ont proposé au Ministre Christian Dupont, d'augmenter le nombre d'écoles subsidiées. La somme maximale accordée a donc été revue à la baisse (1200 € par implantation contre 7500 € établissement en 2008).

Pérennisation : cette pérennisation apparaît comme indispensable, l'organisation récurrente de l'appel à projets permettant, au fur et à mesure des années, de soutenir de plus en plus d'établissements dans leur démarche de promotion de l'eau de distribution.

Les budgets pour cette action sont prévus pour 2009. La suite dépendra du prochain cabinet et de sa position quant à la poursuite des objectifs du Plan de Promotion des Attitudes Saines.

### **14. Réglementation de l'offre des collations, des boissons et des en-cas au sein des établissements scolaires**

Action dite supprimée. Pas de réglementation mais promotion des attitudes saines en dehors des repas via d'autres actions comme l'appel à projets boissons saines et les conseils des conseillers en alimentation saine.

### **15. Mise en place d'une commission d'avis**

Bref descriptif : Le pacte scolaire, en son article 41, a interdit les activités commerciales et la propagande politique, ainsi que la concurrence déloyale entre établissements ou entre réseaux, dans les établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Communauté française. La création d'une commission chargée d'examiner les infractions aux dispositions de l'article 41 et de proposer les sanctions à prendre y avait été envisagée de longue date. Le plan de promotion des attitudes saines prévoit la mise en place effective de cette commission.

Etat des lieux : action réalisée. Durant l'année scolaire 2005-2006, des négociations avec les organisations syndicales, les organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs et des associations de parents ont donné lieu à une modification de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement (dite du pacte scolaire) régissant la composition et le fonctionnement de cette Commission. La Commission a été mise en place le 23 mai 2007 et ses travaux ont alors débuté. Aucune donnée n'est actuellement disponible, le premier rapport annuel de la Commission – qui couvre la période 2007-2008 et compte 17 dossiers – est actuellement entre les mains de Monsieur le Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire. Le Gouvernement doit réglementairement communiquer le rapport au Parlement de la Communauté française, qui a le pouvoir de le rendre public.

Commentaires :

La construction d'une jurisprudence ne peut se concevoir que dans une certaine durée. Ainsi, les résultats en termes d'effets sont-ils attendus plutôt à moyen terme, le temps nécessaire à ce qu'une jurisprudence se dégage. Ceci implique une récurrence de l'action qui devrait donc être pérennisée.

Pérennisation/durabilité :

Les budgets pour cette action sont prévus pour 2009. La suite dépendra du prochain cabinet et de sa position quant à la poursuite des objectifs du Plan de Promotion des Attitudes Saines.

## **Promotion de l'alimentation saine dans les milieux d'accueil 0-3 ans**

### **16. Harmonisation de la réglementation définissant les exigences nutritionnelles dans les différentes institutions**

Bref descriptif : Suite au constat de l'existence de niveaux très différents d'exigences nutritionnelles selon les milieux d'accueil, le Gouvernement avait prévu de donner à l'ONE la mission d'harmoniser la réglementation en la matière. Celle-ci devait donner, entre autres, des objectifs en termes d'hygiène alimentaire de collectivités, de contenu nutritionnels et de cadre favorisant un comportement alimentaire sain.

Etat des lieux :

La rédaction d'un *guide apportant des outils permettant l'élaboration de menus équilibrés pour le secteur de la petite enfance* a été réalisée en 2007/2008.

Le guide est intitulé : « Milieu d'accueil : chouette, on passe à table,... guide pratique pour l'alimentation des enfants dans les milieux d'accueil de la petite enfance ».

L'objectif de ce guide est multiple, à savoir :

- Constituer un apport théorique sur l'équilibre alimentaire du nourrisson et du jeune enfant ainsi que sur les aspects psychoaffectifs et éducatifs de l'alimentation.
- Offrir aux milieux d'accueil un outil d'évaluation de la qualité de l'alimentation offert aux enfants
- Etre un outil de référence pour les formateursEP<sup>2</sup>
- de la petite enfance (enseignants, IFAPME...)
- Servir de support de la formation « Chouette, on passe à table ». En effet, le contenu de ce guide est en lien direct avec la formation « chouette, on passe à table » dispensées aux milieux d'accueil depuis 2006-2007 (cf. mesure n°18)

Sa finalisation (mise en page, impression) et l'accompagnement de sa diffusion sont programmés pour 2009.

Par ailleurs, un *Guide de bonnes pratiques d'hygiène en cuisine de collectivités pour jeunes enfants* a été rédigé. Une concertation avec *Kind&Gezin* est toujours en cours en ce qui concerne la traduction ; et la procédure indispensable de validation par l'AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire) va être lancée.

Ces deux étapes sont donc programmées pour 2009, la diffusion de la brochure étant prévue en 2010.

### **17. Uniformisation et optimisation de la formation de base des accueillants**

Bref descriptif : Le plan prévoit d'intégrer, dans les programmes de formation des accueillants, les éléments actuels non discutables de l'alimentation pédiatrique et ce en concertation avec l'ONE.

Etat des lieux : action non réalisée

L'ONE a sollicité l'avis des coordinatrices accueil ainsi que des conseillers pédagogiques afin de vérifier si, selon leur pratique de terrain, cet objectif est opportun et pertinent. Les éléments de réponse obtenus ne permettent pas de réellement affirmer qu'un besoin se fasse sentir à ce niveau. Cependant, il est relevé qu'il est important de pouvoir informer les opérateurs de formation, tant initiale que continuée, des évolutions et des outils créés dans ce domaine.

### **18. Formation continuée des accueillants sur l'hygiène alimentaire et les comportements alimentaires sains**

Bref descriptif : La formation continuée des accueillants sur l'hygiène alimentaire, l'équilibre alimentaire et les comportements alimentaires sains était envisagée via l'intégration de modules traitant de ces différents points dans les circuits de formation existants.

Etat des lieux et indicateurs de réalisation : depuis 2006, des formations ont été intégrées dans le plan de formation des milieux d'accueil 0-3 ans.

Pour le cycle 2006-2007, 6 modules de deux jours « chouette on passe à table » ont été réalisés par les diététiciennes de l'ONE

Pour le cycle 2007-2008 ont été réalisés :

- Les 6 modules de 2 jours proposés par les diététiciennes de l'ONE (un module par sub-région, à chaque fois pour 12 personnes).

- Un module EPE de 3 jours à Charleroi pour 14 personnes. Contenu : les questions diététiques ne sont pas abordées, partage d'expériences et de pratiques autour de questions d'ordre psychologique, sociologique et culturel en lien avec l'alimentation du jeune enfant

- Un module FRAJE de 4 jours à Bruxelles pour 16 personnes. Son contenu est basé sur ce qui se passe dans la relation entre l'enfant et celle qui le nourrit. Les questions diététiques ne sont pas abordées. La présence de 3 cuisinières était intéressante pour qu'elles prennent conscience de l'importance de ce qu'elles cuisinent (présentation de la nourriture, goût, rôle dans l'apprentissage, découverte des aliments,...) et pour les échanges entre le personnel de cuisine et les puéricultrices.

Perspectives pour le cycle 2008-2009 : sont prévus,

- 1 module EPE de 2 jours "du besoin de manger au plaisir de manger"

- 1 module FRAJE de 4 jours "de la tétine à la fourchette"

- 6 modules ONE de 2 jours "chouette, on passe à table"

- 1 module ISBW de 1 jour « L'organisation du temps des repas »

### **19. Formation de base du personnel de cuisine**

Action supprimée.

Le plan prévoyait la formation de base du personnel de cuisine des milieux d'accueil 0-3 ans. L'ONE se chargeant de l'encadrement du personnel de cuisine de ces milieux d'accueil en leur fournissant une formation continuée, la création d'une formation spécifique de base n'est plus jugée justifiée. Il est apparu plus important de renforcer la formation continuée déjà en cours.

## Promotion de l'alimentation saine dans les milieux d'accueil extrascolaires

### Centres de vacances

#### **20. Réalisation d'un cadastre et identification des besoins pour les centres de vacances**

Bref descriptif : Cette action consiste en le relevé des outils existants (documents, jeux, formation, ...) en matière de promotion de l'alimentation saine dans les milieux d'accueil extrascolaire. Le but de cette démarche est de faire le point sur les ressources et les faiblesses propres à l'accueil extrascolaire et de dégager les pistes de travail en vue d'un renforcement de la promotion d'une alimentation saine dans ce secteur.

Etat des lieux : Une grille d'entretien a été élaborée en collaboration avec un groupe de travail réunissant les acteurs principaux des milieux d'accueil extrascolaires. Pendant le premier trimestre 2006, une quinzaine d'entretiens ont été réalisés par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse auprès de personnes ressources du secteur des milieux d'accueil extrascolaires. Après analyse, l'Observatoire a émis un rapport en mai 2006. Ce rapport a été présenté aux Cabinets et aux membres du groupe de travail puis mis en ligne sur le site manger-bouger.be.

Cette action one-shot est donc terminée depuis 2006.

#### **21. Amélioration de la formation des animateurs pour les notions d'hygiène alimentaire, y compris l'équilibre nutritionnel et le comportement alimentaire**

Bref descriptif : Le plan de promotion des attitudes saines prévoit que, parallèlement à la mise à disposition d'outils, la formation des animateurs est un levier sur lequel il faut mettre l'accent pour atteindre les objectifs fixés. Le Décret *Centres de vacances* fixe le cadre et le contenu des formations de base pour les animateurs. Le plan prévoit l'inclusion, dans le décret, d'un volet important sur les principes généraux de l'équilibre et l'hygiène alimentaire. Le plan envisage de proposer des outils théoriques préalablement identifiés (cadastre) ou créés pour soutenir les contenus de formation.

Etat des lieux : le décret a été approuvé par le Parlement le 20 avril 2009..

#### **22. Augmentation du choix des formations continues disponibles auprès du personnel encadrant les temps libres**

Bref descriptif : Le plan prévoit d'augmenter l'offre de formation sur le thème de la promotion de l'alimentation saine à destination du personnel encadrant les temps libres. Pour rappel, celui-ci peut, dans le cadre des Programmes clés, s'inscrire à l'équivalent de 100 heures de formation sur une période de trois ans.

Etat des lieux : Pour le cycle 2006-2007, un module « Goûters malins, de l'importance de collations équilibrées » de deux jours a été réalisé par l'ISBW à Amay pour 10 personnes. Pour le cycle 2007-2008, un module « du besoin de manger au plaisir de manger » de 2 jours a été réalisé à Bruxelles pour 14 personnes.

Les perspectives pour 2008/2009 :

- "goûters malins, de l'importance de collations équilibrées", 1 module de 2 jours proposé par la diététicienne de l'ISBW
- "du besoin de manger au plaisir de manger", 2 modules de 2 jours proposés par l'EPE.

Pérennisation/efficacité/durabilité des effets : aucune information complémentaire.

Il faut noter en outre que cette action inclut la mesure 25 « Augmentation du choix des formations continues disponibles auprès du personnel encadrant les garderies » dans la mesure où l'ATL (accueil pendant les temps libres) inclut les garderies extrascolaires et qu'il s'agit par conséquent des mêmes formations dispensées.

### **23. Mise à disposition d'outils de références pour les centres de vacances**

Bref descriptif : Afin d'aider les animateurs et formateurs dans la mise en place de nouvelles pratiques pour la promotion de l'alimentation saine dans les centres de vacances, le plan prévoit de leur proposer une grille d'analyse et d'évaluation. Cet outil doit permettre aux animateurs de mieux identifier les points stratégiques à améliorer et faciliter les missions d'accompagnement et de conseil par les accompagnateurs de l'ONE.

Ce projet a été élaboré au cours d'un groupe de travail à l'initiative de la ministre de la Santé, rédigé pour l'essentiel par l'ONE, remis en forme et édité par le SCPS-QS asbl.

Il se décline en plusieurs supports :

- Des affiches qui diffusent 5 messages sur alimentation et 5 sur l'hygiène ;
- Une grille d'évaluation de l'alimentation et de l'hygiène, ainsi qu'une brochure sur ces deux thèmes
- Au sein du site [www.mangerbouger.be](http://www.mangerbouger.be), création d'un onglet « trucs et astuces » sur l'alimentation saine.

Etat des lieux : la mise à disposition des outils s'est opérée via :

une communication du travail réalisé par PIPSA (site internet du programme *Outilthèque Santé* organisé par le Service de Promotion de la Santé de l'Union Nationale des Mutualités socialistes),

la mise en évidence sur le site [mangerbouger.be](http://mangerbouger.be) des actions, projets et outils réalisés pour les secteurs scolaire et extrascolaire,

la création en juin 2007 d'une affiche et d'une brochure comprenant une grille d'autoévaluation pour les animateurs du secteur extrascolaire.

La brochure et la grille d'autoévaluation ont été réalisées en juin 2007.

Indicateurs de réalisation : 6000 brochures ont été distribuées. En 2007 et 2008, les affiches et folders « Et si on pensait à ... » ont été distribués lors du Salon de l'Éducation à Namur. Durant les étés 2007, 2008 et 2009, les organisateurs de centres de vacances ont tous reçu la brochure et l'affiche.

En 2009, la diffusion des outils est prévue auprès des PO agréés centres de vacances pour l'été, de même qu'une diffusion au Salon de l'Éducation 2009.

Les pilotes de l'action soulignent que les outils développés s'adressent davantage aux mouvements de jeunesse. Cet outil a eu un grand succès, bien au-delà du public initialement visé. En effet, il fait toujours l'objet de nombreuses demandes issues de divers secteurs autres que les centres de vacances (écoles, extrascolaires,...)

### **24. Elaboration d'une grille d'évaluation des points prioritaires à surveiller dans le cadre de l'accompagnement des camps par l'ONE**

L'action 24 est liée-fusionnée avec l'action 23 puisque l'outil essentiel mis en place -à savoir la grille d'auto-évaluation et la brochure- a été diffusé dans les 2 secteurs.

### **Garderies extrascolaires contrôlées par l'ONE**

#### **25. Augmentation du choix des formations continues disponibles auprès du personnel encadrant les garderies**

Cette action est fusionnée / dans l'action 22 dans la mesure où l'ATL (accueil pendant les temps libres) inclut les garderies extrascolaires et qu'il s'agit par conséquent des mêmes formations dispensées.

#### **26. Diffusion des outils de référence auprès des garderies extrascolaires contrôlées par l'ONE**

Action réalisée via une mise à disposition de la brochure « et si on pensait à » pour les coordinatrices ATL (Accueil Temps Libre).

## Promotion de l'activité physique pour les enfants et les jeunes

### Hors milieu scolaire

#### **27. Renforcement des études scientifiques sur la condition physique des jeunes de 10 à 18 ans**

Bref descriptif : l'objectif de l'étude réalisée en 2005 par une équipe de chercheurs de l'UCL ((Prof. Th. MARIQUE) et de l'ULB (C. HEYTERS) était d'assurer, sur base des tests Eurofit, la création d'un outil de pré-orientation sportive permettant aux cadres sportifs de l'ADEPS d'aider les jeunes fréquentant les stages ADEPS à mieux choisir une discipline sportive. C'est-à-dire, concrètement, de déterminer des profils illustratifs spécifiques à certaines disciplines sportives ou à des groupes de disciplines sportives permettant une pré-orientation.

Cette étude a permis aux auteurs d'élaborer quelques-uns des éléments de l'outil envisagé, mais pas de réaliser l'outil général escompté ni de le rendre opérationnel.

Dans le rapport remis en mars 2006, les auteurs signalent que les tests Eurofit réalisés :

- ne mettent pas en exergue des variables anthropométriques significativement différentes entre des jeunes « élites » d'un sport et la population scolaire générale,
- ne mettent guère en évidence des paramètres anthropométriques spécifiques propres à telle ou telle discipline sportive.

De plus la taille réduite de l'échantillon n'a pas permis de traitement statistique discipline par discipline.

- Globalement cependant, pour certaines performances motrices, on observe une supériorité plus ou moins marquée des « élites » (surtout chez les filles).

Aucune reprise ni poursuite de l'étude n'est envisagée à l'heure actuelle. D'autant plus que l'étude menée invalide la possibilité effective d'établir les paramètres physiques objectifs, nécessaires à la mise en place de l'outil envisagé

#### **28. Etude visant à éviter le décrochage sportif des adolescents et favoriser leur réintégration sportive après un décrochage**

Bref descriptif : Le plan prévoyait une étude par le Direction générale du Sport du Ministère, menée en collaboration avec le milieu éducatif et les universités, afin de mettre en œuvre un nouveau type de stages sportifs spécialement adaptés aux besoins et aspirations des adolescents. Parallèlement, des contacts étaient prévus avec le milieu associatif pour assurer la pérennisation de l'action. Des expériences-pilotes devaient également être menées dans certains centres ADEPS et après une année d'étude, étendues à l'ensemble des centres ADEPS.

Etat des lieux : l'étude n'a pas été réalisée en tant que telle. Cependant, une réflexion interne a conduit à mieux rencontrer les aspirations du public adolescent en assurant une meilleure visibilité (promotion spécifique dans la brochure sport en vacances 2009) des stages spécialement réservés à ce public : sport-nature, sport-aventure et « new games ».

Parallèlement, le centre d'Auderghem a innové en créant des stages sport et culture dédiés aux adolescents (astronomie / chimie moléculaire, police scientifique, animation nature, patrimoine urbain, photographie, animation cirque), formule qui rencontre un succès soutenu : 335 participants en 2007, 404 en 2008.

Les perspectives pour 2009 : maintien et poursuite de cette stratégie ciblée.

Pérennisation : en ce qui concerne tant la promotion des stages spécifiques pour les adolescents, que les stages innovants du centre d'Auderghem, les ressources existent dans un budget de fonctionnement.

## **29. Etude sociologique visant à mieux cerner les causes de la régression de l'activité physique**

Cette action était déjà terminée lors de l'évaluation de 2007.

Le descriptif est donc repris pour mémoire.

Bref descriptif : En juin 2006, une convention a été conclue avec l'Université catholique de Louvain pour réaliser une étude sur les pratiques sportives des jeunes en Communauté française dans l'esprit et la continuité des études réalisées au début des années 1990. Cette étude de D. Bodson et T. Zintz, vise à mieux cerner les causes de la régression de l'activité physique des jeunes de 6 à 18 ans et à obtenir des données comparables avec celles relevées lors des études précédentes.

Etat des lieux : action réalisée. De juin à décembre 2006, le premier volet de cette étude a été réalisé (réalisation du questionnaire, conception de l'échantillonnage et de l'enquête, organisation du recueil des données, encodage, ...). La deuxième phase de cette étude s'est étalée de janvier à juillet 2007 et a porté sur l'analyse des résultats, leur interprétation et leur comparaison par rapport aux études initiales ainsi que sur un rapport exhaustif sur les données obtenues et sur les perspectives.

Indicateurs de réalisation : L'étude a porté sur environ 1500 jeunes. Le rapport et les conclusions ont été transmis au Cabinet du Ministre responsable.

Pérennisation : la pertinence de l'étude est valable sur plusieurs années. Il serait cependant souhaitable de réitérer ce type d'études sur une périodicité plus courte que celle actuellement prévue de 15 ans, afin de suivre de plus près l'évolution de la situation en Communauté française.

## **30. Mise en œuvre du « chèque sport »**

Bref descriptif : En 2005, la Communauté française a mis en place un titre de paiement dénommé « Chèque-Sport ». Le chèque-sport intervient dans le coût de l'affiliation à un club sportif et dans l'inscription à un stage sportif.

Au départ, ce chèque visait à favoriser l'intégration, l'affiliation et la participation des jeunes de 6 à 18 ans fragilisés socio-économiquement, dans les structures sportives, (le critère étant les enfants de 6 à 18 ans dont les parents sont dans les conditions de revenus leur permettant de bénéficier d'une allocation d'études dans le secondaire).

Etat des lieux : le succès de cette mesure semble assez clair : 95,18% du budget consacré à cette mesure a été consommé en 2007, et 98,30% en 2008.

Pérennisation : un décret relatif à l'insertion sociale par le sport, instaurant ce mécanisme de « chèques sport » a été adopté par le Parlement le 27 juin 2006, et l'inscription budgétaire pour cette action est bien prévue pour 2009, et est en principe garantie pour les années suivantes. Il est par ailleurs envisagé une extension éventuelle de la mesure à tous les enfants des ménages dont le revenu annuel ne dépasserait pas 45.200 €(bruts) et ce, à partir de 2010. Le budget initial de 1 million d'€ consacré à cette mesure serait ainsi multiplié par 6.

Efficacité : l'utilisation des chèques sport est jugée par les pilotes comme ayant un effet immédiat puisqu'il entraîne ipso facto une participation à des activités sportives. Restera à évaluer dans le futur si cette mesure tend bien à faire disparaître les obstacles à la pratique du sport. Et en outre, qu'elle rencontre bien le constat fait par D. Bodson et T. Zintz (mesure 29) dans leur rapport sur les pratiques sportives, où ils constatent que de 1991 à 2006, la pratique d'un sport a augmenté dans toutes les catégories socioprofessionnelles, sauf dans le groupe des enfants de demandeurs d'emploi (recul de presque 10%, creusant ainsi profondément l'écart déjà existant), avec par ailleurs une quasi-stagnation chez les filles.

Reste également à voir si l'utilisation des chèques sport entraîne des effets autres qu'immédiats et s'il encourage bien la pratique du sport à long terme ? L'établir exigerait une étude sur le terrain sur base d'un échantillon statistique représentatif...

### **31. Elargissement du rôle des Centres de Conseil du Sport (anciennement bureaux provinciaux de l'ADEPS)**

Bref descriptif : Leurs missions se déclinent en différents axes:

- promouvoir les synergies entre les différents acteurs locaux du sport (les clubs de sport, les fédérations sportives et les administrations publiques) afin d'éviter une dispersion des moyens
  - être le référent en matière de sport sur le terrain local et informer les clubs sportifs, les fédérations, les écoles, les citoyens, les mouvements associatifs,...
  - intervenir et collaborer aux opérations parascolaires menées par la Direction générale du Sport, les provinces, les pouvoirs locaux
  - conseiller les clubs sportifs, les fédérations, les administrations publiques pour l'introduction des demandes d'aides financières
  - instruire les dossiers de demandes de subvention et contrôles à posteriori
- Par ailleurs, via l'opération « projet sportif communal », chaque CCS propose sa collaboration, son efficacité et son encadrement pour mettre en place une synergie entre tous les acteurs locaux utilisant le sport à des fins de promotion de la santé, de lutte contre la délinquance, d'amélioration des relations de voisinage et de création de liens entre les générations.

Etat des lieux et pérennisation : action considérée comme réalisée, parce que la restructuration est effectivement acquise, pérenne, puisque institutionnalisée, avec des effets à long terme. Cette évaluation est cependant faite avec la réserve que sans indicateurs de réalisation fixés dès le départ et détermination de cibles précises à atteindre (par exemple : types de synergies à établir), et sans relevé systématique de ces indicateurs, il est bien difficile d'évaluer, si ce n'est de manière globale et subjective.

### **32. Recensement des circuits permanents de VTT en Communauté française**

Action partiellement entamée/interrompue.

Bref descriptif : l'objectif était de créer sur le web une cartographie des circuits VTT existant en Communauté française. Et ce via l'acquisition d'un logiciel informatique permettant la cartographie, l'établissement d'un modèle de cartographie, un recensement des circuits VTT existants, et des relevés GPS de chaque circuit.

Etat des lieux : action entamée puis interrompue.

L'acquisition du matériel informatique a été réalisée, ainsi que l'établissement d'un modèle de cartographie.

En revanche, le recensement des circuits VTT ainsi que les relevés GPS n'ont été réalisés que très partiellement. Ce projet a été mené tout d'abord dans le cadre d'une convention passée avec les Facultés Universitaires de Gembloux, à savoir via le travail de fin d'étude d'un étudiant, prolongé ensuite par un contrat de travail de neuf mois (Rosetta) au Ministère de la Communauté française, contrat de travail arrivé à échéance avant l'aboutissement du projet.

Commentaires :

Les ressources nécessaires pour finaliser éventuellement le projet sont :

- une personne compétente en informatique, ainsi que le personnel pour la collecte des données GPS sur le terrain, en fonction du nombre de circuits inventoriés
- un budget pour :
  1. financer les relevés GPS
  2. acquérir le fond cartographique IGN
  3. réaliser la mise en œuvre informatique
- les moyens pour assurer le suivi et la mise à jour des données récoltées

La DG Sport ne dispose pas actuellement, en interne, des moyens humains suffisants pour ce faire ; une proposition de collaboration externe n'est pas apparue suffisamment solide et réaliste pour pouvoir être retenue.

### **33. Développement de « points verts » orientés vers les jeunes**

Action abandonnée.

Bref descriptif : L'option d'utiliser les « Points Verts », produit sportif à succès, comme levier pour développer, chez les plus jeunes, un réflexe sportif susceptible de se transformer en goût pour la pratique sportive régulière a été envisagée. Un groupe de réflexion composé des inspecteurs des Centres de Conseil du Sport et des responsables du service Sport pour tous a été chargé de s'interroger sur l'impact et l'opportunité d'une telle action ainsi que sur la forme qu'elle pourrait prendre.

Etat des lieux : action non réalisée parce que jugée non pertinente

. Au terme de la réflexion consignée dans un rapport, il s'est avéré qu'un rendez-vous « Points Verts » ne constituait pas un point de départ favorable au développement d'activités particulièrement ciblées vers les jeunes car peu compatible avec un public adolescent, davantage en quête de sensations fortes (sport aventures, sports collectifs...), en décrochage avec le monde adulte ou familial, public-cible traditionnel des Points Verts. Cette activité devait par ailleurs garder son caractère de point de rencontre multi-générationnel autour d'une même activité (évaluation ex ante négative).

### **34. Lancement d'un projet pilote de dédoublement des heures hebdomadaires d'éducation physique et de sport**

Bref descriptif : Une expérience pilote de dédoublement des heures d'éducation physique (4 heures par semaine) a été lancée dans 11 écoles. Elle a débuté en 2005 et doit durer trois ans. En parallèle, une étude est menée par 2 Universités pour évaluer l'impact de cette mesure sur la condition physique (UCL) et le comportement (ULg) des élèves. Les résultats obtenus par le groupe des 11 écoles pilotes sont comparés deux fois par an à ceux d'un groupe de 9 écoles témoins.

Etat des lieux : action en cours de réalisation, selon le planning prévu. Un rapport provisoire a été établi en mars 2009 par les chercheurs des 3 universités impliquées (Bruxelles, Liège, Louvain). Une courte synthèse de ses conclusions est présentée en page 27 du présent rapport.

Commentaire/ Pérennisation : Les chercheurs ont été confrontés à des situations très différentes d'un établissement à l'autre (programme, organisation, motivation des enseignants, implication de la direction.....) Les résultats provisoires tendent à prouver que la mesure seule n'a pas l'impact escompté (certaines écoles témoins ont de meilleurs résultats que certaines écoles pilotes) et que sa généralisation éventuelle devrait s'accompagner d'autres actions (planification des activités, adaptation des programmes, organisation des séances...). L'expérience pourrait avantageusement être poursuivie et donner des résultats plus probants en harmonisant les conditions de l'étude pour l'ensemble des écoles pilotes.

### **35. Développement de synergies entre le sport et l'enseignement obligatoire (opération « jeunes en forme »)**

Bref descriptif : L'opération « Jeunes en forme » draine chaque année un nombre impressionnant de participants et permet à de nombreux jeunes de s'initier à une pratique sportive qu'ils ne pourraient connaître individuellement. Ainsi, l'ADEPS a proposé en 2007 trois activités aux écoles primaires, tous réseaux confondus :

- le cross, qui développe l'endurance et le plaisir de l'effort individuel dans la participation à une activité collective ;
- l'opération « crosse canadienne »
- l'opération « classe six sportive » : qui vise à sensibiliser les élèves des 6<sup>ème</sup> primaires aux bienfaits d'une pratique sportive régulière en confrontant leurs capacités sportives (voir action 37)

Après 20 ans d'existence, l'opération « crosse canadienne » a été arrêtée. En 2009, la journée AFEDEC est lancée : cette opération consiste en une collaboration avec les

fédérations à l'attention des élèves du degré inférieur concrétisée par une journée dans un centre sportif et propose une nouvelle approche des disciplines sportives (2 par année)

Etat des lieux et pérennisation : action non seulement en cours, mais pérennisée, car structurelle : une structure administrative permanente est en place, l'organisation de l'action est donc récurrente, les ressources existent dans un budget de fonctionnement.

Indicateurs de réalisation : pour l'année, 2006-2007, 37.000 enfants au total ont participé aux 3 activités. Et en 2007-2008, 32.000 enfants. Chacune des opérations touche chaque année entre 250 et 500 écoles, tous réseaux confondus.

### **36. Renforcement des outils « le baromètre de la forme » et « clés pour la forme »**

Bref descriptif : Le « baromètre de la forme » et la « carte d'identité de la forme » sont deux documents conçus pour permettre aux élèves et aux sportifs de conserver une trace durable de leurs résultats aux tests opérés par le personnel de l'ADEPS. Les implications du Ministère dans cette opération connue sous le nom de « Clés pour la forme » devaient être accentuées, via une large diffusion de ces outils en milieu scolaire à l'initiative de l'ADEPS.

Etat des lieux : action en veilleuse.

Le Bulletin de la Forme et les CD-ROM reprenant les tests de la condition physique constituent des outils aboutis (tant sur le plan scientifique que celui de la mise en œuvre pratique) ; mais la diffusion intensive de l'outil en milieu scolaire se solde par un quasi-échec par manque de contact direct avec les enseignants concernés : les envois ont en effet été canalisés réglementairement via les Directions d'école, limitant le nombre de professeurs d'Education Physique réellement touchés. Les pilotes signalent que l'opération se confine désormais à répondre aux éventuelles sollicitations des partenaires extérieurs (les enseignants). La publication de la revue trimestrielle qui accompagnait l'opération a été supprimée fin 2007 en raison du nombre insuffisant d'abonnements.

Les pilotes soulignent que l'utilisation massive de ces outils en milieu scolaire ne pourrait être effective qu'avec le soutien déterminé des autorités ayant l'enseignement dans leurs compétences.

Efficiences : les pilotes jugent l'action efficiente par rapport à la qualité des produits élaborés, et, *a contrario*, très peu efficiente si on évalue en fonction de la faible diffusion / utilisation de ces produits.

### **37. Mise en place d'une opération « Classe six sportive »**

Bref descriptif : L'opération « classe six sportive » est incluse dans l'opération plus large dite « Jeunes en forme » (voir action 35). L'opération « classe six sportive » vise à sensibiliser les élèves de 6<sup>e</sup> primaire aux bienfaits d'une pratique sportive régulière en confrontant leurs capacités sportives. Outre la condition physique, elle favorise un esprit compétitif et collectif et nécessite dès lors une préparation sérieuse des élèves. L'engagement du professeur d'éducation physique est une clé de sa réussite.

Etat des lieux et indicateurs de réalisation : voir action 35. L'activité prendra une orientation différente en 2010. En effet, si cette opération avait bien sa place dans le calendrier « Jeunes en Forme », de plus en plus de voix se sont élevées pour réclamer également un plus grand nombre d'activités au niveau local, en misant sur les synergies possibles entre plusieurs partenaires (ADEPS, écoles, clubs fédérations, centres sportifs locaux,...); Classe 6 peut cependant servir d'outil à développer à ce niveau local pour montrer notre organisation et notre savoir-faire avant d'engager une réelle synergie dans la commune. Ce concept au niveau local pourrait alors se dénommer « synergie Classe 6 Sportive ».

## Promotion de l'alimentation saine des enfants et des adolescents à destination de la famille et du grand public

### Promotion de l'allaitement maternel

#### **38. Formation continue du personnel médico-social entourant les familles**

Bref descriptif : Le plan met l'accent sur la formation dans le domaine de l'allaitement maternel pour le personnel encadrant par le biais de modules de formation continue en collaboration avec l'ONE. Des cycles de formations spécifiques pour les TMS de l'ONE sont planifiés depuis 2005-2006.

Etat des lieux : La formation est organisée de manière récurrente. Sur la période 2004-2007, 53% des TMS de l'ONE ont suivi la formation.

En 2008, 81 TMS supplémentaires ont été formés en allaitement maternel via des formations de 4 jours.

Perspectives pour 2009 : Poursuite de la formation pour toucher le maximum du personnel médico-social.

#### **39. Intégration dans les cours de biologie du cycle secondaire**

Bref descriptif : Le plan prévoit l'intégration de la thématique de l'allaitement maternel dans les cours de sciences du cycle secondaire.

Etat des lieux : Dès 2005, des réunions de concertation entre les responsables de ces filières et les professionnels en nutrition pédiatriques de l'ONE ont été mises en place. Des réunions de concertations entre Cabinets concernés se sont tenues également. En novembre 2007, des propositions de l'Inspection concernant la mise en œuvre de cette mesure ont été transmises au Cabinet de la Ministre-Présidente. Parallèlement, en mai 2007, le Cabinet de la Ministre-Présidente a chargé la Direction générale de l'Enseignement obligatoire de coordonner la création et la mise en ligne d'une brochure à destination des enseignants sur le thème de l'allaitement maternel. Une proposition de reprendre une brochure déjà publiée par l'asbl Infor-allaitement a été acceptée par le Cabinet.

En décembre 2007, la mise en ligne de la brochure sur les sites [www.mangerbouger.be](http://www.mangerbouger.be) et [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be) a été réalisée.

Indicateurs de réalisation :

Le seul indicateur de réalisation disponible est le nombre de visiteurs ayant consulté le dossier allaitement sur le site [www.mangerbouger.be](http://www.mangerbouger.be) : pour 2008, 516 accès à la page et 336 téléchargements pdf de la brochure ont été comptabilisés. Sont-ils le fait d'enseignants, ont-ils débouché sur l'intégration du thème dans les cours : nous ne disposons d'aucun indicateurs à ce niveau.

### Promotion de l'alimentation saine des jeunes enfants à destination des familles

#### **40. Dépistage précoce des familles à risques et des enfants au rebond d'adiposité précoce au sein des consultations ONE**

Bref descriptif : Le Plan de promotion des Attitudes Saines prévoyait un renforcement du dépistage précoce des familles à risque et des enfants au rebond d'adiposité précoce et un renforcement du soutien apporté à ces familles, et ce en 3 étapes :

1. l'organisation durant l'année 2006 de réunions de concertation avec les différents intervenants sur le terrain, et en particulier l'ONE et les CPAS.

2. la réalisation d'une étude de faisabilité quant à une collaboration entre l'ONE et les CPAS afin d'aider à la détection de familles à risque et de permettre un soutien efficace.

3. renforcement de la mission d'accompagnement des médecins et des infirmières de l'ONE pour ces familles identifiées à risque.

Etat des lieux et réalisations :

L'étape 1 était déjà en cours de réalisation puisque dans le cadre de la réforme des Consultations de nourrissons initiée en 2003-2004, toutes les Communes de Wallonie et de Bruxelles ont été invitées à au moins une réunion de concertation avec l'ONE. Ces concertations ont donné des résultats contrastés selon les contextes locaux et ont débouché dans un certain nombre de cas sur des collaborations positives : Liège est citée en exemple d'une collaboration efficace entre l'ONE, le CPAS et le Resto du cœur au niveau de la fourniture de lait adapté aux nourrissons pour les familles en difficulté.

L'étape 2 : l'étude de faisabilité n'a pas été réalisée, à la fois en raison de la variété des contextes locaux et parce que l'ONE conçoit la collaboration avec les CPAS moins dans la détection des familles à risque que dans un rôle d'aide financière lorsque des problèmes de malnutrition s'avèrent être liés à des difficultés d'ordre socio-économique. A ce niveau, l'implication des CPAS est variable selon les régions. Par rapport à l'étape 3, l'ONE ne fait pas état d'un renforcement, mais souligne la continuité d'une action renforcée puisque le dépistage fait partie des programmes prioritaires des consultations de nourrissons depuis plus de 15 ans. Tous les enfants (entre 0 et 6 ans) qui fréquentent les consultations de nourrissons (soit pour 2007, 143.657 enfants inscrits) sont pesés et mesurés. Ces paramètres sont reportés sur des courbes poids-taille ainsi que lorsque cela s'avère utile sur les courbes de BMI (courbes de Roland Cachéra). Les enfants détectés en surpoids ou en rebond d'adiposité sont invités à se représenter plus rapidement à la consultation dans le cadre d'un suivi renforcé qui porte sur des conseils alimentaires et d'hygiène de vie.

L'ONE souligne également que la charge de travail globale des équipes (médecins - TMS) a cru de façon importante ces dernières années en raison de la paupérisation grandissante de la population qui fréquente les structures de l'ONE ainsi qu'en raison de l'augmentation constante des naissances connues de l'ONE de 1999 à 2007 (25% d'augmentation).

Pérennisation : l'action qui est menée n'est pas une action limitée dans le temps mais bien une action quotidienne au sein des consultations de l'ONE.

#### **41. Réalisation d'un cadastre des outils existants**

Action abandonnée parce que redondante par rapport au travail réalisé notamment par le SCPS Question-Santé asbl avec la DG Santé en 2006 et par l'outilthèque PIPSA ainsi que par certains CLPS.

Bref descriptif : Un inventaire des outils de promotion de l'alimentation saine était prévu. Cet inventaire était un préalable à la réalisation d'un outil référentiel pour l'alimentation des 0-6 ans à destination des familles (action 43).

Etat des lieux : des répertoires d'outils existent déjà au sein des différents services de santé, des CLPS, de l'outilthèque PIPSA, SCPS Question-Santé asbl...

#### **42. Réalisation d'un outil référentiel pour l'alimentation des 0 à 6 ans pour les professionnels**

Bref descriptif : Le plan de promotion des attitudes saines prévoit l'édition et la diffusion, en cohérence avec le Plan National Nutrition Santé et l'ONE, d'un outil de référence destiné au personnel médical et paramédical.

Cet outil est basé sur une réactualisation d'un tiré à part du guide de médecine préventive de l'ONE (2004) reprenant l'« Evidence Based Medecine » sur l'alimentation, les courbes de corpulence et les premiers conseils individuels. En outre, il abordera également la nutrition chez les 6-12 ans et l'importance de l'activité physique.

Etat des lieux : L'action a été entamée en 2008 par la mise en place du Comité scientifique et la prévision d'un budget. Les perspectives et étapes pour 2009 consistent en la rédaction du guide et sa supervision par le Comité scientifique, la finalisation du guide, son impression et sa diffusion.

-Pérennisation : le budget a été alloué à Question Santé en 2008 et un complément versé en 2009. La durabilité des résultats dépendra à l'avenir d'une mise à jour régulière du référentiel.

#### **43. Réalisation d'un outil référentiel pour l'alimentation des 0 à 6 ans pour les familles**

Action abandonnée parce que déjà réalisée dans le cadre d'une action du Plan National Nutrition Santé.

Bref descriptif : Un outil de référence s'adressant aux familles et au personnel accueillant devait être édité et diffusé largement dès 2007 de façon à leur donner des repères dans l'alimentation quotidienne des enfants.

Etat des lieux : Pour éviter un double emploi avec les brochures réalisées en 2006 par le fédéral dans le cadre du Plan National Nutrition Santé, cette action s'est limitée à la diffusion des brochures du plan national via les associations et institutions concernées en Communauté française.

#### **44. Exposition itinérante « Tom et Babette, les explorateurs du goût »**

Bref descriptif : Une exposition interactive et ludique a été créée par une association financée en partie par la Communauté française dans le cadre des Programmes de Promotion de la santé. Cette exposition circule dans les différentes Provinces, est destinée aux enfants de 6 à 12 ans et permet d'associer les notions d'alimentation, de plaisir et de santé. Les services PSE et les établissements scolaires sont invités à participer à cette activité qui s'adresse également aux familles, éducateurs, mouvements de jeunesse, etc.

Etat des lieux : action en cours

Indicateurs de réalisation :

Entre le 01.01.06 et le 31.12.2007, 7 expositions ont eu lieu à Bruxelles, Mouscron, Chevetogne, Silly, Nivelles et Marche pour un total de 6992 enfants. Les expositions durent entre 3 et 11 jours suivant le lieu. Des collaborations locales sont établies pour chaque lieu ; l'exposition est notamment couplée aux journées d'éveil « La ferme en ville » organisé par le Ministère de l'Agriculture dans l'optique de mettre en avant les initiatives locales travaillant à la promotion de l'alimentation saine.

Pas d'informations chiffrées pour 2008.

Commentaires : l'action sera poursuivie en 2009, les budgets étant prévus pour ce faire.

Une évaluation a été réalisée par le service communautaire APES-ULG ; elle a porté sur l'appréciation des enseignants après la visite (évaluation à court-terme). Celle-ci a montré le grand intérêt que suscite l'exposition considérée par les enseignants comme originale, utile, compréhensible, innovante, ludique, proche de la réalité des élèves et adaptée à l'âge des élèves. Cette évaluation n'a toutefois pas permis de déterminer si une série d'objectifs pédagogiques étaient atteints (notamment : en savoir plus sur l'alimentation ; découvrir le plaisir de manger ; impulser de nouveaux projets dans l'école ; induire un comportement, des habitudes, des réflexes chez les enfants ; amener les enfants à parler « alimentation saine » avec leurs parents).

Les pilotes estiment qu'il faudrait dès lors compléter cette première évaluation afin d'obtenir des éléments sur l'impact à long terme et l'atteinte des objectifs pédagogiques.

Pérennisation/durabilité : les budgets pour cette action sont prévus pour 2009. La suite dépendra du prochain cabinet et de sa position quant à la poursuite des objectifs du Plan de Promotion des Attitudes Saines.

Les pilotes soulignent par ailleurs que la durabilité des résultats ne sera acquise qu'à travers une récurrence de l'action et sa déclinaison en d'autres activités pédagogiques.

### Sensibilisation via les médias

#### **45. Lancement d'une campagne média**

Bref descriptif : Le service communautaire Question-Santé a été chargé de mettre sur pied une campagne média destinée à promouvoir l'alimentation saine et l'activité physique.

Etat des lieux : action réalisée.

La campagne media lancée par le SCPS Question Santé a pris la forme d'une diffusion très large de cartes dites « boomerang » dans tous les lieux festifs et culturels des jeunes en Wallonie et à Bruxelles. Les cartes postales faisaient la promotion du « manger malin » et de « se bouger le train » et invitaient les lecteurs à visiter [mangerbouger.be](http://mangerbouger.be)/le blog. Des affiches reprenant les mêmes messages ont été distribuées largement dans les écoles. Toutes les élèves de quatrième année primaire ont reçu un magnet représentant une pomme avec un message pour visiter [www.mangerbouger.be](http://www.mangerbouger.be), un vrai/faux faisant le point en 20 questions sur l'alimentation et l'exercice physique ont également été largement distribués dans le primaire. Pour les équipes éducatives, le journal des écoles a été lancé dès le mois d'avril 2006.

Le journal des écoles qui est un bulletin périodique paraissant 3 fois par année académique et est destiné à être diffusé dans les écoles par envoi postal de douze exemplaires afin d'en assurer une large diffusion a été lancé et est toujours en cours de diffusion. Le public ciblé étant le corps professoral, le conseil de participation, association de parents et personnel parascolaire (cuisiniers, concierge, personnel d'entretien etc.).

Le Journal est également adressé aux Centre PMS, aux CPMS, aux PSE, aux CLPS ainsi qu'aux Services communautaires de la Communauté française.

Les objectifs rédactionnels sont notamment les suivants : 1. soutenir des initiatives de qualité contribuant à éduquer les enfants et adolescents de manière à forger leur esprit critique et à en faire des citoyens responsables notamment en matière d'alimentation saine et d'exercice physique. 2. Faire connaître et reconnaître des projets locaux en matière d'amélioration d'alimentation et d'exercice physique et, par la rédaction de ces articles, stimuler la création d'autres projets. 3. Encourager l'esprit créatif des différents acteurs à l'alimentation saine et à l'exercice physique par la réalisation de micro trottoirs sur des sujets posant problème. 4. Refléter sous forme d'interviews l'avancement des différents outils développés dans le cadre du Plan de Promotion des attitudes saines en matière d'exercice physique.

Pour soutenir cette campagne, un site internet a été développé (voir action 46) et mis en ligne en janvier 2006. Il reprend les différents outils créés et constitue un outil essentiel de diffusion.

Les minutes gratuites de la Communauté française ont été utilisées pour diffuser les spots du PNNS-B. Le budget alloué à la campagne ne permettait pas d'imaginer des spots audio et/ou visuels.

#### **46. Développement d'un site internet**

Bref descriptif : Comme prévu dans le plan de promotion des attitudes saines, le site internet ([www.mangerbouger.be](http://www.mangerbouger.be)) opérationnel depuis janvier 2006 centralise et diffuse les différents outils créés ainsi qu'une série d'informations et d'actualités. *Mangerbouger.be* est une référence pour les enseignants, mais aussi pour les parents, les enfants, les jeunes et les professionnels de la santé. Le site permettant une

actualisation simple et rapide c'est un outil pratique pour y trouver appel d'offre, circulaire, nouveaux outils, rendez-vous sportifs mais aussi articles de fond. Le site a été conçu par profil, ce qui permet aux différents publics cibles (professionnels, enseignants, parents, moins de 12 ans, moins de 18 ans) de disposer d'une information spécifique. Le site est alimenté et adapté de façon dynamique par le service communautaire *Question Santé*. La campagne visant particulièrement les adolescents, il a été également décidé de réaliser un blog destiné à ce public : il offre notamment la possibilité de poster des E-cards, de recevoir des sms « santé », de jouer à construire sa pyramide alimentaire, etc.

Etat des lieux : action réalisée

Indicateurs de réalisation et commentaires:

Plus de 400 articles ont été mis en ligne à ce jour.

Le site a reçu la visite de 23 570 internautes en 2006, 95.830 en 2007, 125 204 visiteurs en 2008. La moyenne des visiteurs par jour est passée de 77 en 2006 à 311 en 2007 et à 343 en 2008. En 2006, 8 giga de pages ont été téléchargés, en 2007 les téléchargements atteignaient plus de 25 giga, et en 2008, ce sont 40 giga de pages qui ont été téléchargées. Les chiffres sont donc en forte progression constante. On notera également que 20% des visiteurs veulent découvrir le Plan de promotion des attitudes saines et que près de 50% des visiteurs visitent le blog destiné au public adolescent.

Pérennisation : Un budget doit être prévu pour la pérennisation du site en vue de continuer à communiquer sur le PPAS.

### Actions ajoutées (milieu scolaire) :

#### **47. Mise en place d'un projet de collectivités scolaires de qualité (bioforum)**

Bref descriptif : L'objectif du projet **collectivités scolaires de qualité (confié à l'asbl Bioforum** regroupant les organismes actifs dans le développement de l'agriculture biologique.) est de promouvoir une alimentation saine au sein d'un réseau de collectivités pilotes dans les établissements scolaires, Un appel a été lancé aux écoles qui ont été accompagnées dans la mise en place concrète d'un projet d'amélioration de la qualité des repas distribués dans les milieux collectifs et ce, selon une méthode d'introduction progressive de produits de qualité. Le projet visait à modifier la qualité des repas actuellement délivrés en respectant les contraintes économiques et pratiques de fonctionnement des collectivités. Le souhait initial était qu'un réseau de collectivités scolaires de qualité soit créé et fonctionne de manière autonome (c'est-à-dire à terme de manière autonome avec l'aide des conseillers en alimentation, et sans Bioforum, dont le rôle est de donner l'impulsion).

Etat des lieux : action partiellement réalisée.

Globalement les étapes suivantes ont été réalisées :

- Elaboration d'une charte et d'un guide pratique et économique à l'attention des gestionnaires des collectivités
- Elaboration de nouveaux menus et fiches techniques pratiques et économiques
- Identification des collectivités motivées suite à l'appel aux écoles et coordination/animations de +/- 8 journées de formation/action dans les différentes provinces et régions.
- Réalisation partielle de diffusion des outils (menus, fiches techniques, etc.) au sein des collectivités motivées au travers d'un site internet ad-hoc et diffusion des documents.

Indicateurs de réalisation : En juin 2007, 80 écoles étaient volontaires. Depuis, 6 écoles se sont désistées et 12 n'ont participé à aucune animation à ce jour. Une soixantaine d'écoles ont donc été accompagnées. Mais sans que l'on puisse parler de mise en place d'un réseau pilote de collectivités : si le personnel de cuisine inscrit aux formations a été stimulé dans ses habitudes (pour la confection des repas) et peut en

tirer profit dans son établissement scolaire, le projet Bioforum a rencontré de nombreuses difficultés. En effet, les délais fixés pour la réalisation des différentes étapes sont peu respectés par Bioforum et leur mise en œuvre ne correspond pas tout à fait au projet initial. Il en résulte un suivi très difficile et une mise en œuvre concrète du projet incomplète : la mise en réseau n'est pas réalisée.

Pérennisation : implique qu'un réseau soit mis en place de manière durable. La reconduction des contrats des conseillers en alimentation apparaît également comme essentielle à cette organisation récurrente.

#### **48. Organisation de 40 « ateliers cuisine » destinés aux cuisiniers des cantines**

Bref descriptif : Un projet pilote de collaboration avec des restaurateurs a été mis sur pied. Il prévoyait au départ l'organisation de 40 ateliers cuisine pouvant accueillir maximum 15 participants chacun. Ces ateliers, donnés dans les cuisines d'une école pour tenir compte des conditions de travail réelles des participants, ont notamment pour objectif de faire découvrir des recettes et produits alliant équilibre nutritionnels, goûts et saveurs.

Etat des lieux :

Chaque année (2007 et 2008), un appel aux écoles volontaires a été lancé via circulaire.

Indicateurs de réalisation :

En 2007, 31 ateliers cuisine ont été organisés sur les 40 prévus initialement, avec au niveau des provinces de Bruxelles et du Brabant Wallon un faible taux de participation (l'essentiel des cuisines y est desservie par Sodexo, par les Cuisines Bruxelloises et autres traiteurs) et une difficulté pour remplir les ateliers (groupes de 3-4 personnes par rapport aux 15 participants prévus par atelier).

Il a donc été prévu pour 2008 de planifier un moins grand nombre d'ateliers, à savoir 20. Dans les faits cependant, seulement 12 ateliers de cuisine ont été organisés.

Les ateliers n'ont donc pas rencontré le succès escompté : si les participants sont très satisfaits des moments conviviaux passés à confectionner plats et desserts, les objectifs initiaux (fournir aux participants toutes les clefs pour « Améliorer les qualités nutritionnelles et diététique des repas proposés dans les cantines scolaires ») ne sont pas vraiment atteints : il n'y a pas de réelle continuité, ni de construction logique dans les apprentissages et les participants ont un profil trop diversifié au sein d'un même groupe (personnel sans formation n'ayant pas de diplôme de cuisine et personnel ayant déjà suivi une formation de cuisine).

Pérennisation : L'expérience apprend qu'il faudrait davantage travailler par module thématique et remplacer les ateliers cuisine par une autre formule : des contacts ont été pris avec des Centres pour organiser des formations ayant trait aux normes HACCP (c'est-à-dire les règles d'hygiène et de conservation des aliments) et aux exigences de l'AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire) en matière de cuisines de collectivités.

#### **49. Mise sur pied de 240 « ateliers du goût » destinés aux élèves de l'enseignement primaire**

Bref descriptif : L'état des lieux réalisé sur les cantines scolaires en 2006 préconisait de développer le goût des enfants de façon à leur donner envie de modifier leurs habitudes alimentaires. Un projet-pilote de collaboration avec des restaurateurs a été mis sur pied. Il prévoit l'organisation d'ateliers du goût, durant lesquels les enfants touchent, sentent, goûtent, expriment ce qu'ils ressentent et apprennent à déguster.

Etat des lieux : action réalisée.

En Janvier 2007, un appel aux écoles volontaires à été lancé via la circulaire 1740. Les ateliers du goût se sont tenus de janvier à novembre 2007.

Puis de nouveaux appels aux écoles ont été diffusés via circulaires en octobre 2007, mars 2008, septembre 2008, janvier 2009.

Indicateurs de réalisation : Cette action rencontre indéniablement un grand succès :

-En 2007, environ 170 ateliers du goût ont été organisés. Toutes les demandes n'ont pu être satisfaites (notamment dans le Hainaut et le Luxembourg).

-En 2008, 250 ateliers du goût ont été organisés sur 250 prévus initialement.

-Pour 2009, la demande est très forte : 350 ateliers sont par conséquent prévus.

Plusieurs modifications sont également prévues dans les modalités d'organisation. Pour l'année 2009,

o Les ateliers du goût s'adressent tout particulièrement aux élèves du 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> cycle de l'enseignement primaire et aux élèves de première année de l'enseignement secondaire (les 1<sup>ères</sup> et 2<sup>èmes</sup> primaires ne sont plus concernées)

o Afin que le plus grand nombre d'écoles puisse bénéficier des Ateliers du Goût, le nombre d'ateliers est limité à deux par implantation.

Commentaires/durabilité des effets/pérennisation :

Les pilotes estiment que la durabilité des effets de cette action implique son organisation récurrente ; à cet égard, les budgets pour cette action sont prévus pour 2009.

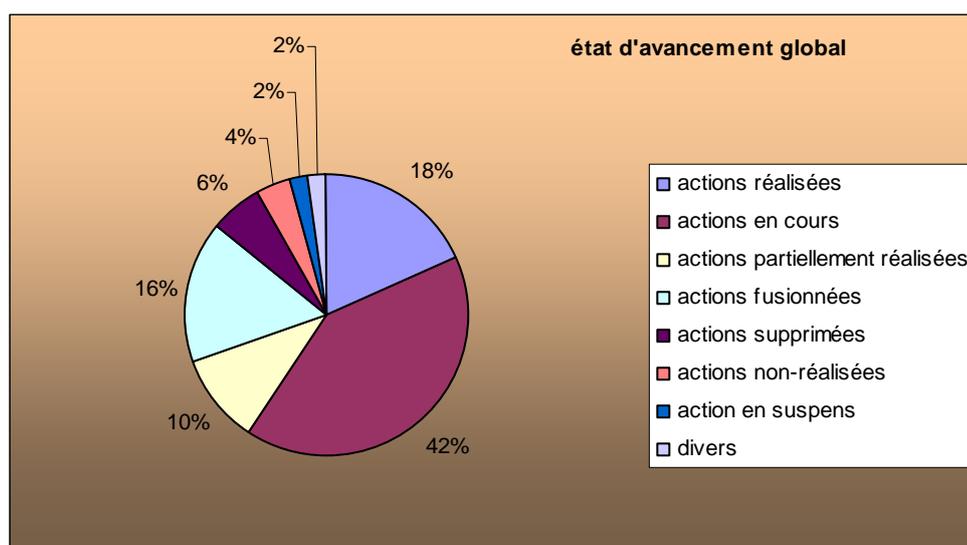
## IV ETAT D'AVANCEMENT GLOBAL DU PLAN

### 1. PART DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE :

Dans une première étape, nous allons donc mesurer globalement la mise en œuvre du Plan, en faisant, à partir des 49 actions initiales du Plan, la part :

- des actions réalisées : c'est-à-dire les actions pouvant être considérées à la fois comme « one shot »<sup>1</sup> et comme terminées.
- des actions en cours : c'est-à-dire l'ensemble des actions poursuivies sur une période de moyen ou long terme.
- des actions partiellement réalisées.
- des actions fusionnées -dans un souci d'efficience- avec d'autres mesures du PPAS ou abandonnées parce que réalisées au niveau du Fédéral (PNNS).
- des actions supprimées.
- des actions non réalisées.
- des actions en suspens.

Cette consolidation donne les informations suivantes :



On constate que 60% des actions sont réalisées ou en cours. Si nous y ajoutons les actions fusionnées à d'autres, l'ensemble des actions mises en œuvre se situe à 76%.

En ce qui concerne ces actions fusionnées, elles sont au nombre de 8 et ces fusions répondent essentiellement à un souci de synergie et d'évitement de double-emploi :

- l'action 6 «établissement d'une démarche de prise en charge des enfants en surcharge pondérale» a été fusionnée avec l'action 42 «réalisation d'un outil référentiel pour l'alimentation des 0 à 6 ans pour les professionnels» en raison de la synergie entre les deux actions.

<sup>1</sup> Même si elles impliquent pour certaines d'entre elles un certain suivi dans le temps : par exemple la réalisation d'un site internet, qui, réalisé, implique logiquement une mise à jour régulière.

- Les actions 10 « réédition d'un cahier technique à destination des cantines scolaires » et 12 « élaboration de projets locaux avec des producteurs alternatifs » ont été fusionnées avec l'action 47 « Mise en place d'un projet de collectivités scolaires de qualité (bioforum) » dans la même logique de synergie puisque cette action travaille sur les mêmes thèmes. Remarquons cependant que l'action 47 est évaluée avec réserve par les pilotes (cfr infra).
- L'action 24 « Elaboration d'une grille d'évaluation des points prioritaires à surveiller dans le cadre de l'accompagnement des camps par l'ONE » a été fusionnée avec l'action 23 « Mise à disposition d'outils de références pour les centres de vacances » puisque les outils essentiels mis en place, à savoir une grille d'auto-évaluation et une brochure, sont communs.
- L'action 25 «Augmentation du choix des formations continues disponibles auprès du personnel encadrant les garderies extra scolaires » a été fusionnée avec l'action 22 «Augmentation du choix des formations continues disponibles auprès du personnel encadrant les temps libres », dans la mesure où l'ATL (accueil pendant les temps libres) inclut les garderies extrascolaires.
- L'action 37 « Mise en place d'une opération « Classe six sportive » est considérée comme fusionnée/incluse dans l'opération plus large dite « Jeunes en forme » (action 35).
- Les actions 41 (réalisation d'un cadastre des outils existants pour la promotion de l'alimentation saine auprès des familles) et 43 (réalisation d'un outil référentiel pour l'alimentation des 0 à 6 ans pour les familles) ont ainsi été supprimées/fusionnées avec des actions déjà réalisées par le fédéral dans le cadre du Plan National Nutrition Santé.

En ce qui concerne les actions réalisées partiellement, elles sont au nombre de 5, et ont été classées dans cette catégorie parce que tout en étant, au stade actuel et selon le cas, terminées ou quasi arrêtées, il ne peut être considéré qu'elles aient abouti à des réalisations pouvant être jugées très satisfaisantes par rapport à l'objectif opérationnel initial.

Il s'agit des mesures suivantes :

- L'action 27 « Renforcement des études scientifiques sur la condition physique des jeunes de 10 à 18 ans » qui visait à créer un outil de pré-orientation : l'étude a été réalisée, mais n'a pas débouché sur la création de l'outil attendu.
- L'action 32 « Recensement des circuits permanents de VTT en Communauté française » qui a été entamée, mais n'a pas abouti et est actuellement clairement à l'arrêt.
- L'action 36 « Renforcement des outils « le baromètre de la forme » et « clés pour la forme » : il y a eu effectivement une large diffusion des outils, mais sans que le nombre de professeurs d'Education physique touchés n'apparaisse comme conséquent et l'action est actuellement clairement mise en veilleuse.
- L'action 39 « Intégration dans les cours de biologie du cycle secondaire » dont l'objectif concret est devenu, pour répondre aux besoins formulés par les inspecteurs et par glissements successifs, d'abord une brochure à destination des enseignants, puis l'utilisation d'une brochure existante qui n'est pas spécifiquement destinée aux enseignants, avec la mise sur 2 sites de cette brochure.
- L'action 47 « Mise en place d'un projet de collectivités scolaires de qualité (bioforum) » car les délais fixés pour la réalisation des différentes étapes sont peu respectés par Bioforum et leur mise en œuvre ne correspond pas tout à fait au projet initial. Il en résulte un suivi très difficile et une mise en œuvre concrète du projet incomplète.

Les actions supprimées sont au nombre de 3 :

- L'action 11 «Mise sur pied d'une expérience avec un fournisseur de produits unique » qui a été jugée non pertinente au vu des résultats de l'étude sur état des lieux des cantines scolaires (cf. la description de l'action en page 7).
- L'action 14 « Règlements de l'offre des collations, des boissons et des en-cas au sein des établissements scolaires » qui est une action dite supprimée parce que le choix a été fait d'agir plutôt via d'autres actions comme l'appel à projets boissons saines et les conseils des conseillers en alimentation saine.

-L'action 19 « Formation de base du personnel de cuisine dans les milieux d'accueil 0-3 ans» pour laquelle il est apparu plus important de renforcer la formation continuée déjà en cours.

Les actions non-réalisées sont, pour leur part, au nombre de 2, à savoir :

-L'action 17 « Uniformisation et optimalisation de la formation de base des accueillants » qui a été jugée peu pertinente après consultation et avis des coordinatrices accueil et des conseillers pédiatres de l'ONE.

-L'action 33 «Développement de « points verts » orientés vers les jeunes » qui s'est avérée au terme de la réflexion, peu pertinente car peu favorable au développement d'activités particulièrement ciblées vers les jeunes.

Il y a 1 action en suspens, à savoir l'action 2 « Création d'une mallette pédagogique ». Cette mesure fait l'objet d'une réflexion suivie. Différentes pistes ont été explorées et ont notamment révélé que de nombreux projets en ce sens existaient déjà. Le Comité de pilotage estime à ce jour que cette action pourrait utilement être remplacée par un « Vade-Mecum » qui prendrait la forme d'un guide d'actions et par un outil à destination des professeurs d'éducation physique,

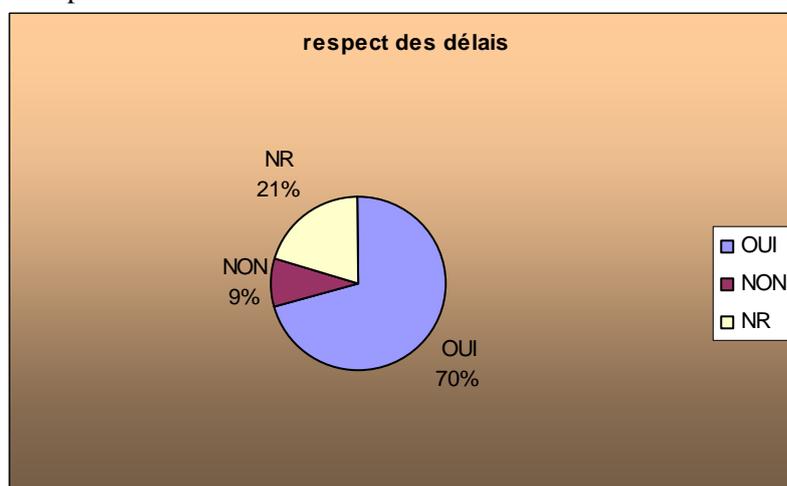
Il y a enfin une action qui est mise en divers parce que difficile à classer : il s'agit de la mesure 40 « Dépistage précoce des familles à risques et des enfants au rebond d'adiposité précoce au sein des consultations ONE ». Difficile à classer car l'ONE ne fait pas état d'un renforcement -prévu dans la mesure-, mais souligne la continuité d'une action renforcée puisque le dépistage fait partie des programmes prioritaires des consultations de nourrissons depuis plus de 15 ans. La réalisation essentielle est donc antérieure au plan ; en revanche, les aspects spécifiques du plan (collaboration entre l'ONE et les CPAS afin d'aider à la détection de familles à risque) n'ont pas été particulièrement rencontrés (pour plus de détails, nous renvoyons à la description de l'action en page 18).

## **2. RESPECT DES DELAIS, INDICATEURS DE REALISATION ET EVALUATION PAR LES PILOTES DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS OPERATIONNELS :**

Passons maintenant à une analyse plus fine de la mise en œuvre des 34 mesures qui ont fait l'objet d'une mise en œuvre, c'est-à-dire les actions réalisées, les actions en cours et les actions partiellement réalisées. Les questions que nous pouvons nous poser à ce niveau sont :

-Les délais de leur mise en œuvre de ces mesures ont-ils été respectés ?

-Dans quelle mesure leurs objectifs opérationnels ont-ils été atteints ? Quel jugement les pilotes des mesures portent-ils sur cette atteinte ?



Globalement –à 70%- les délais de mise en œuvre sont respectés. Il faut y cependant mettre 2 bémols :

-le taux de non-réponse de 21% qui n'est pas tout à fait négligeable.

-Les étapes et leur délai peuvent être partiellement décrites dans l'après-coup (les fiches de l'évaluation 2007 n'étaient pas toutes complètes et il n'y a pas eu de fiches descriptives initiales) : les étapes décrites sont-elles les étapes qui étaient prévues initialement, ou y a-t-il eu une « indexation » sur le réalisé ? Cela peut évidemment biaiser l'estimation du respect des délais.

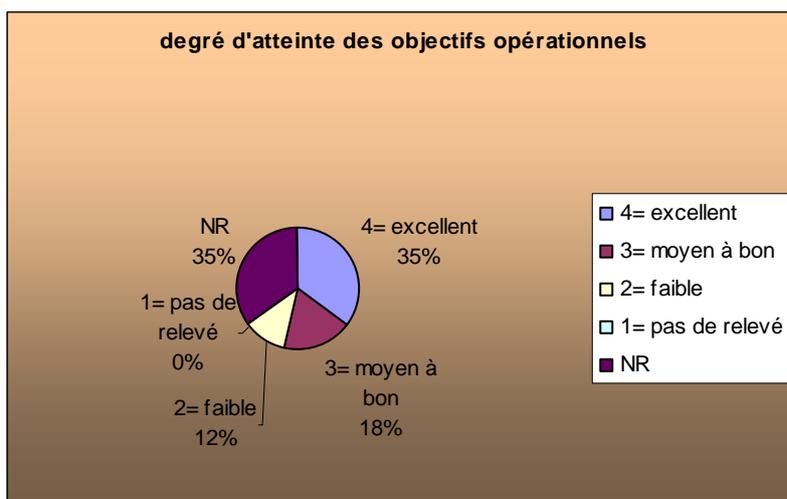
Les 3 actions pour lesquelles les délais ne sont clairement pas respectés sont

o la mesure 32 « Recensement des circuits permanents de VTT en Communauté française » qui est actuellement interrompue (pour plus de détails cfr la description de l'action en page 14).

o la mesure 36 « Renforcement des outils « le baromètre de la forme » et « clés pour la forme » où, comme déjà signalé dans le descriptif (page 15), l'action est handicapée par l'impossibilité pour la DG Sport de toucher directement le public visé (professeurs d'éducation physique) de sa propre initiative.

o la mesure 47 « Mise en place d'un projet de collectivités scolaires de qualité (bioforum) ». Selon l'analyse des pilotes, les délais fixés pour la réalisation des différentes étapes sont peu respectés par Bioforum et leur mise en œuvre ne correspond pas tout à fait au projet initial.

Voyons à présent comment, au-delà des respects des délais, les pilotes jugent qualitativement l'atteinte des objectifs en matière de réalisations, d'objectifs opérationnels. Les réalisations peuvent-elles être jugées satisfaisantes ?



Les chiffres sont assez clairs : pour la moitié des actions (53% précisément), le degré de réalisation est jugé excellent ou moyen à bon. 12% des actions sont jugées comme atteignant faiblement leur objectif.

Il faut nuancer ces résultats en soulignant le taux important de non-réponses (35%). Ce chiffre est à mettre en relation avec :

-le nombre très important (60%) de questionnaires où à la question de savoir si une cible précise permettant de mesurer l'atteinte de l'objectif a été fixée, il n'y a pas de réponse, ou il y a une imprécision quant à la cible fixée.

-le nombre important (44%) de questionnaires où il n'y a pas de réponse à la question concernant les indicateurs ou d'indicateur clairement établi.

Nous nous heurtons là à l'écueil –écueil pour les pilotes, et pour l'instance d'évaluation- déjà soulevé dans l'exposé sur la méthode, à savoir que les modalités pratiques de l'évaluation n'ont pas été pensées dès l'origine du Plan, ni de manière systématique : ainsi, les différentes étapes des mesures, ainsi que leur délai de réalisation, n'ont pas toujours été précisées, les indicateurs de réalisation et les cibles à atteindre ne sont pas toujours fixés de manière claire.

Plusieurs mesures sont soit cotées faibles, soit pouvant être estimées faibles via les commentaires renseignés sur les questionnaires.

Il s'agit des mesures suivantes :

-l'action 5 « Renforcement du bilan de santé et de son suivi par les PMS et PSE : mise en place d'outils de récolte et d'analyse des données épidémiologiques » qui est cotée faible en raison du taux de 58% de transfert des données par les établissements, alors que l'objectif était de 100%. Il est permis de se demander si, dans ce cas-ci, les pilotes n'ont pas, au contraire, coté trop sévèrement : comme déjà explicité dans l'état des lieux par action, ce taux de couverture moyen s'explique par la non-informatisation d'un certain nombre de centres PSE. Cette faiblesse est déjà rencontrée, puisque pour y pallier, un budget a été alloué en 2007 et en 2008 à ces centres.

-Les actions 32, 36 et 47 dont il a déjà été question à propos des actions en retard (voir les commentaires à la page précédente).

### **3. EFFICACITE DES ACTIONS PAR RAPPORT AUX OBJECTIF GÉNÉRAUX DU PLAN :**

Une évaluation de l'efficacité globale du Plan est-elle possible actuellement en fonction des données éventuellement disponibles ? Au stade actuel, la réponse –relativement prévisible en fonction de la périodicité des enquêtes- est qu'elle n'est effectivement pas possible. Nous en exposons les raisons ci-après.

**Indicateurs de résultats et d'impact** : actuellement indisponibles.

A travers et au-delà des actions concrètes mises en œuvre, le PPAS vise à atteindre des grands objectifs généraux, à savoir essentiellement : améliorer l'état de santé et le bien être des enfants et des adolescents

A ce niveau d'objectifs, on parle d'objectifs finaux et d'*impact du plan sur la société*.

Le PPAS vise à atteindre ces grands objectifs généraux sur le long terme. Il vise également, à travers les actions entreprises –qui sont les objectifs opérationnels-, à atteindre des objectifs « intermédiaires » ou spécifiques qui sont les avantages plus directs que les bénéficiaires ou intervenants retirent des actions.

Lors de la première évaluation du plan en décembre 2007, une proposition de déclinaison de ces objectifs (logique d'intervention) avait été élaborée sur base du plan de promotion des attitudes saines. Des indicateurs utilisables et correspondants tant aux objectifs finaux qu'aux objectifs spécifiques avaient été proposés également et un premier relevé des valeurs de ces indicateurs avait été réalisé.

L'ensemble de ces indicateurs reposent sur une série d'études et de recherche initiées par le Plan lui-même, à savoir :

- Une heure de sport par jour à l'école – EP<sup>2</sup>- HEYTENS-MARIQUE,
- Doublement des heures d'EP – aspects motivationnels CLOES-THEUNISSEN,
- Rapport 2006 sur les pratiques sportives des jeunes de 6 à 18 ans BODSON-ZINTZ,
- État des lieux MCF sur les cantines scolaires.

Ils reposaient également sur des études récurrentes réalisées hors Plan de Promotion des Attitudes Saines, à savoir :

- Les rapports ONE bdms (notamment sur l'allaitement),
- L'enquête PROMES-ULB sur la santé et le bien-être des jeunes en âge scolaire.

Comme annoncé dans la note « Proposition de méthode pour la réalisation d'un bilan » d'octobre 2008 du Secrétariat général, une recherche de données qui pourraient alimenter l'évaluation des effets des mesures, via des indicateurs actualisés de résultats et impacts, a été réalisée.

Comme prévu également dans la note, vu les délais attendus de récurrence des études, ces indicateurs de résultats et d'impact, chiffrés et actualisés n'ont effectivement pu être relevés.

Deux points sont cependant à mentionner :

1. En ce qui concerne l'étude sur le doublement des heures d'Education physique (EP<sup>2</sup>), un « rapport d'enseignements provisoires » a été établi en mars 2009 par M. CLOES, C. HEYTERS et Th. MARIQUE. Sans donner d'indicateurs chiffrés, ce rapport fait cependant la synthèse des grandes tendances qui se dégagent alors que l'opération EP<sup>2</sup> est aux trois quarts de sa réalisation.

En résumé, ces tendances sont, notamment et principalement :

- Il n'y a pas de différences significatives au niveau de la condition physique des élèves impliqués dans EP<sup>2</sup> par rapport aux élèves des écoles témoins,
- Il y a un impact favorable d'EP<sup>2</sup> sur le style de vie des enfants (augmentation régulière de du volume et de l'intensité de la pratique sportive, avec cependant un effet inverse chez les filles).
- La perception très positive par les parents d'élèves du doublement des heures d'Education Physique.

Notant que les effets du projet EP<sup>2</sup> ont été fortement influencés par les conditions dans lesquelles il a été mis en œuvre (e.a : la grande disparité d'une école à l'autre des activités proposées dans le cadre d'EP<sup>2</sup>, le manque d'accompagnement des acteurs et de planification des activités, le facteur limitant des ressources en infrastructures, avec les problèmes d'organisation qui en découlent), le rapport indique qu'une augmentation de la part horaire de l'éducation physique n'est pas suffisante si elle n'est pas assortie d'une série de mesures d'accompagnement permettant de soutenir le travail sur le terrain, à savoir :

- une valorisation de l'éducation physique et sportive scolaire aux yeux des différents acteurs : élèves, professeurs d'EP, titulaires et autres enseignants, les inspecteurs, et les parents,
- des aménagements d'horaire,
- une infrastructure sportive minimale,
- une collaboration avec des partenaires extérieurs,
- un encadrement suffisant.

2. Est par ailleurs en cours de réalisation un nouvel état des lieux 2009 sur les cantines scolaires ; la collecte des données ne sera cependant pas finalisée avant fin avril 2009. Ces données devront évidemment encore être traitées. Les résultats permettront à ce moment d'actualiser une série d'indicateurs de résultats.

3. Est en cours, la mise en place d'un recueil systématique des données staturales par les services PSE.

#### **4. DELAI DES EFFETS, DURABILITE, PERENNISATION, EFFICIENCE :**

Trois questions intéressent également l'évaluation des effets/impacts d'une politique, car la réponse qui y est apportée conditionne la poursuite de l'action que ce soit en terme d'organisation récurrente et/ou de permanence/institutionnalisation des mesures (ou de certaines d'entre elles) ou encore en terme de moyens à mobiliser.

Ces trois questions sont :

- Les effets/impacts des différentes mesures vont-ils se produire rapidement, à court terme ou au contraire à beaucoup plus long terme ?
- Ces effets vont-ils être durables ou au contraire s'amenuiser rapidement ? A quelle condition sont-ils pérennisables ?
- Le coût de ces mesures est-il raisonnable ou peut-il être obtenu à moindre frais ?

Des questions ont donc été soumises aux pilotes leur demandant d'évaluer d'une part les délais nécessaires avant que chaque mesure ne produise ses effets et d'autre part d'estimer la durabilité de ces effets. Une troisième question a été posée concernant l'efficacité de ces mesures.

### **1. Délais attendus des effets :**

L'exploitation des réponses des pilotes à la question sur les délais attendus des effets n'est, à l'analyse, pas facile à réaliser.

Cette question sur les délais des effets n'a en effet pas été lue de manière univoque par les pilotes et a donc été comprise de différentes manières : plutôt qu'aux objectifs spécifiques de l'action –c'est-à-dire à la notion d'effet/impact-, plusieurs pilotes se sont référés aux objectifs opérationnels et donc à des étapes de réalisation, tandis que d'autres ont donné plusieurs réponses alors que la question n'en appelait qu'une seule. Sans doute l'énoncé de la question pourrait être utilement revu à l'avenir, mais pour avoir des résultats plus lisibles, il faudrait sans doute également se ménager le temps nécessaire à un entretien systématique avec chaque pilote lors du remplissage du questionnaire.

Notre analyse sera donc basée sur une estimation que nous avons réalisée non seulement en fonction des réponses aux items proposés mais aussi en fonction des commentaires ajoutés et du contexte de l'action.

Précisons également que nous avons pris en considération les 34 mesures qui ont fait l'objet d'une mise en œuvre, c'est-à-dire les actions réalisées, les actions en cours et les actions partiellement réalisées dont nous avons également soustrait les mesures ne produisant pas d'effets/impact, à savoir :

1. les études diverses qui constituent des outils d'analyse du plan et de ses résultats : l'étude sur les cantines scolaires (mesure 8), l'étude sur les causes de la régression de l'activité physique (mesure 29), l'étude sur le doublement des heures d'Education physique (mesure 34).
2. les actions réalisées partiellement et arrêtées de facto (mesures 27 «Renforcement des études scientifiques sur la condition physique des jeunes de 10 à 18 ans », 32 «Recensement des circuits permanents de VTT, 36 «Renforcement des outils « le baromètre de la forme » et « clés pour la forme »).
3. l'action 4 (qui est une étape de l'action 5).
4. les actions 21 et 26 pour lesquelles des questionnaires complets ne sont pas disponibles.

Sur les 24 mesures ainsi analysées, les délais estimés avant que ces mesures ne produisent des effets, sont majoritairement -15 mesures sur 24- de moyen terme (6 mesures) et long terme (9 mesures).

<b>Délai attendu des effets</b>	
Long terme	9
Moyen terme	6
Court terme	2
immédiat	1
NR	6
TOTAL	24

### **2. Durabilité des effets :**

L'auto-évaluation par les pilotes de la durabilité des effets, en dépit du taux élevé de non-réponse, reçoit cependant, une interprétation et des réponses beaucoup plus claires et cohérentes. Pour les mesures où il y a eu une réponse, il y a une proportion importante de mesures dont les effets sont estimés durables seulement à court terme.

<b>Durabilité des effets</b>	
Court terme	9
Moyen terme	1
Long terme	3
NR	11
TOTAL	24

Les réponses sont également en cohérence quand on les met en relation avec les conditions de pérennisation : il y a une quasi correspondance entre la durabilité à court terme des effets de la mesure et sa récurrence souhaitée par les pilotes.

De même les 3 mesures dont les effets sont estimés durables à long terme sont des actions dont la pérennisation est assurée par l'institutionnalisation de l'action (via l'intégration dans la structure administrative du Ministère de la Communauté française) : c'est le cas des actions 7, 28, 31, et 35.

### **3. Pérennisation des mesures et budget :**

La pérennisation des actions apparaît donc comme un élément très important pour obtenir des effets à long terme en matière de promotion des attitudes saines, et le tableau ci-dessous le confirme puisque, 34,38% des 32 actions en cours, réalisées sont estimées à pérenniser, auxquelles il faut ajouter 12,50% d'actions déjà intégrées à une structure administrative ainsi que 18,75% d'actions one shot demandant un suivi ou une organisation à période régulière et 3,13% ( une action pour laquelle un service extérieur a reçu un agrément) : le total de ces 3 catégories représente plus des 2/3 (69%) des mesures.

<b>Pérennisation</b>		
récurrence de l'action souhaitée	11	34,38%
one shot	3	9,38%
one shot mais demande un suivi ou une organisation récurrente	6	18,75%
agrément service extérieur acquis	1	3,13%
structure adm MCF existante	4	12,50%
création d'un réseau inter-écoles	1	3,13%
NR	6	18,75%
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>100,00%</b>

Puisque cette pérennisation apparaît comme importante aux yeux des pilotes, est-elle assurée dans les faits pour les actions qui ne sont pas encore pérennisées via leur intégration dans la structure administrative du MCF ou dans un service extérieur ?

Le questionnaire soumis aux pilotes incluait par conséquent une question concernant les ressources budgétaires prévues à l'avenir.

Notons au préalable que nous n'avons pas obtenu de réponse de la part de deux pilotes : l'ONE (sauf pour les mesures 40 « Dépistage précoce des familles à risques et des enfants au rebond d'adiposité précoce » qui fait partie des actions quotidiennes au sein des consultations ONE et 42 « Réalisation d'un outil référentiel pour l'alimentation des 0 à 6 ans pour les professionnels » dont le budget est assuré pour 2009) et Question Santé pour les mesures 45 et 46) ; il est cependant raisonnable de penser que les mesures qui en relèvent ont un budget prévu pour 2009.

Pour les autres actions, selon les réponses au questionnaire, la plupart des mesures appelant une récurrence, ainsi que les mesures « one shot » étalées sur plusieurs années ont un budget assuré pour 2009, la suite dépendant évidemment d'une volonté politique ultérieure et de la position du prochain gouvernement quant à la poursuite des objectifs du Plan de Promotion des Attitudes Saines.

Les 4 mesures dont la pérennisation est confortée à plus long terme parce que reprises dans un budget de fonctionnement sont :

- la mesure 7 « Renforcement des missions de Promotion de la santé des PMS et PSE »
- la mesure 28 « Etude visant à éviter le décrochage sportif des adolescents »
- la mesure 31 « Elargissement du rôle des Centres de Conseil du Sport »
- les mesures 35-37 (opération « jeunes en forme » et opération « Classe six sportive »)

Cependant, les mesures pour lesquelles aucun budget n'est prévu pour 2009 sont les mesures suivantes :

- L'action 27, à savoir l'étude sur la création d'un outil de pré-orientation sportive, puisqu'en effet aucune reprise de l'étude –qui, globalement, n'a pas abouti à la création de cet outil- n'est actuellement envisagée.
- L'action 32 « Recensement des circuits permanents de VTT en Communauté française » qui est actuellement à l'arrêt, sans qu'une perspective de reprise ne se dessine.
- L'action 36 « Renforcement des outils « le baromètre de la forme » et « clés pour la forme » qui peut être qualifié de mesure mise en veilleuse (voir les commentaires plus détaillés en page 15)
- L'action 47 « Mise en place d'un projet de collectivités scolaires de qualité (bioforum) » qui, vu les difficultés rencontrées est en cours de réévaluation et n'aura en tout cas pas de budget pour un projet identique à celui mené ces dernières années.

#### **4. Efficience des actions :**

Dernier aspect de l'auto-évaluation par les pilotes, le coût de différentes mesures est-il jugé raisonnable ou pourrait-il être obtenu à moindre frais ?

Globalement, les pilotes soulignent l'obtention de résultats à un coup raisonnable.

Deux remarques cependant :

- Concernant l'action 13 «Promotion de la consommation d'eau », l'efficience de la mesure a été jugée trop faible en 2008 : en effet, à coût égal, il est possible d'augmenter le nombre d'écoles subsidiées ; ainsi pour l'édition 2009 le subside maximal accordé a été revu à la baisse ce qui permettra de subsidier un plus grand nombre d'établissements.
- Concernant l'action 36 « Renforcement des outils « le baromètre de la forme » et « clés pour la forme », les pilotes jugent l'action efficiente par rapport à la qualité des produits élaborés, et, a contrario, très peu efficiente si on évalue en fonction de la faible diffusion / utilisation de ces produits.